



## **PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 11 février 2016, à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**5<sup>ème</sup> séance – 2015 / 2016**



## Séance du jeudi 11 février 2016

### Présidence de M. Pascal Golay, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.*

*A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme suit:*

- Samedi 13 février 2016 à 19h00
- Dimanche 14 février 2016 à 14h00
- Vendredi 19 février 2016 à 20h00
- Samedi 20 février 2016 à 14h00
- Dimanche 21 février 2016 à 19h00

*Je salue également Mme Agathe Barreau qui assistera notre secrétaire durant cette séance du Conseil et qui la remplacera pour notre séance du mois de mars. Pas de souci, nous retrouverons normalement Mme Yvette Charlet lors de la séance suivante.*

63 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Sandra Martins et Anabela Verdino ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Rolf Kung, Antonio Lepore, Pascal Montemari, Daniel Rohrbach et Fatmir Sadiku.

Sont absent(e)s: Mme Elodie Joliat ainsi que MM. Antoine Bianchi, Hasan Dinç, Jean-François Jeanrichard, Naïm Lokaj, Carlos Machado, Armando Mateus et Roberto Pietro Russo.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. Le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz relative au Chemin de Corbettes,
- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Nicole Divorne,
- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Yolán Menoud relative au système "Trakv".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour après le développement de la motion de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Byron Allauca relative aux pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 88-2015** – Chemin des Airelles – Mise en séparatif  
*M. Jonas Kocher, Président-rapporteur*
12. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 89-2015** – Crédit d'investissement pour la révision du plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les communes du district de l'Ouest lausannois, appelée Plan directeur intercommunal  
*M. Anton Chatelan, Président-rapporteur*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 90-2015** – Fixation des indemnités du/de la Syndic/que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021  
*M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur*
14. **Rapport de Commission – Préavis N° 91-2015** – Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures  
*Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure*
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 92-2016 – Réponse au postulat de M. Le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"  
*Présidence: Les Verts*
  - Préavis N° 93-2016 – Adoption du projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo et demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur  
*Présidence: PLR*
16. Motions, postulats, interpellations

- Développement de la motion de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaoli-Thibaud intitulée "Commune en santé"

## 17. Questions, propositions individuelles et divers

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 décembre 2015.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

### 3. Démission

M. Le Président informe qu'il a reçu un courrier daté du 20 décembre 2015 émanant de M. Hugo Dias, du groupe PLR, faisant part de sa démission du Conseil communal. Sur sa demande, M. Le Président fait lecture du texte suivant:

*"Mesdames, Messieurs,*

*Suite à mon déménagement dans une autre commune vaudoise, je dois malheureusement vous annoncer ma démission du Conseil communal de Renens.*

*Il s'agit d'un déménagement soudain, mais à l'instar du préavis 87, traité en urgence lors de la dernière séance 2015, il y a des opportunités qu'il faut rapidement saisir quand elles se présentent et surtout quand celles-ci impliquent des projets familiaux.*

*Je tiens donc à vous remercier pour les bons moments vécus en votre compagnie, lors des séances du Conseil, lors des discussions dans les commissions de préavis, lors des séances de la Commission des finances, lors des séances avec mon groupe, mais aussi lors des échanges avec les autres collègues du Conseil.*

*En effet, malgré des sensibilités différentes, l'objectif commun à tous ceux présents dans la salle du Conseil ou lors des différentes commissions est toujours la défense des intérêts de la Commune ou une meilleure offre de services ou prestations à la population renanaise... Mais ceci, toujours à bon prix.*

*Les défis à relever pour la Commune pour les prochaines années seront nombreux et divers, souvent liés à l'équilibre des comptes. Mais fort heureusement des personnes vigilantes seront toujours présentes pour bien compter les deniers publics et il y a en aura tout autant pour imaginer des projets pour les dépenser.*

*Ceci dit, je ne m'inquiète pas, car la folie dépensière n'aura pas beaucoup de chances de gagner les rangs et les projets mis en œuvre répondront aux besoins de la population.*

*En effet, s'il y a bien une chose que je savais déjà, mais que j'ai pu éprouver en Conseil communal de Renens c'est que les bonnes idées n'ont pas un seul bord politique, elles émergent tant à droite qu'à gauche. Et tant que les gens ont du bon sens et ne sont pas mus par un calcul politique plus ou moins caché, le dialogue et l'échange d'idées seront toujours constructifs.*

*Fort de cette expérience, c'est donc aussi avec le même objectif que je reprendrai le même rôle au sein du Conseil communal de ma nouvelle commune, dont les inquiétudes et intérêts mériteront tout autant mon attention.*

*C'est donc en vous faisant part de mes meilleurs vœux de réussite que je vous adresse mes salutations jusqu'à une prochaine rencontre, peut-être autour du terrain de football, de la future gare ou de cette place du marché, toujours si fréquentée un samedi matin.*

*Hugo Dias"*

Avant d'ouvrir la discussion sur ce point de l'ordre du jour, M. Le Président informe que M. Hugo Dias sera remplacé lors de la prochaine séance du Conseil.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

#### **4. Communications de la Présidence**

*Mesdames, Messieurs,*

*C'est à nouveau par une triste nouvelle que je commence ce point 4. J'ai le pénible devoir de vous annoncer le **décès** du père de notre confrère Aso Piroti, déjà fortement touché par le sort cette dernière année.*

*En hommage, je demanderai au Conseil ainsi qu'au public de bien vouloir se lever et observer un petit instant de recueillement.*

**\*\*\***

*Je vous remercie.*

*J'ai maintenant quelques informations officielles à vous faire part.*

*Le bureau a reçu en date du 15 janvier, une réponse de la Confédération suite à l'interpellation «**Transport par rail de produits dangereux: agir et réagir!**» de Mme la Conseillère communale Patricia Zurcher-Maquignaz.*

*Je vous en fais lecture*

*"Mesdames, Messieurs,*

*Nous vous remercions de votre courrier du 11 décembre 2015 dans lequel vous demandez d'interdire le transport de chlore par le rail. Nous répondons volontiers à vos préoccupations.*

*Le risque inhérent au transport de chlore sur le réseau ferré suisse a augmenté. Le dernier screening de 2014 montre que ce risque, selon les critères d'évaluation de la Confédération, est élevé, mais supportable. Les quantités de chlore transportées sont longtemps restées stables. Elles tendront à diminuer à l'avenir, car une nouvelle usine de production de chlore à Pratteln peut couvrir une part importante du besoin en Suisse. Mais comme l'urbanisation se densifie, notamment dans l'Arc lémanique, l'ampleur des dégâts potentiels continue à croître sur les sections concernées.*

*Les transports de marchandises dangereuses sont soumis à des prescriptions nationales et internationales sévères. La Suisse a notamment initié le perfectionnement des wagons-citernes, ce qui a permis d'adapter la réglementation internationale (RID<sup>1</sup>) en la matière. Le résultat de ce perfectionnement, inscrit depuis 2007 dans le RID comme standard obligatoire, est un véhicule (crash protected railcar, CPR) utilisé depuis 2011 pour toutes les importations de chlore en Suisse. La Suisse participe à des négociations internationales pour encore améliorer les véhicules chargés de marchandises dangereuses (par ex. détecteur de déraillement).*

*Les autorités prennent très au sérieux le risque inhérent au transport de chlore: un groupe de travail, sous la direction de l'Office fédéral de l'environnement, examine la faisabilité d'actions propres à réduire les risques et élabore des mesures. Toutes les organisations impliquées dans le transport ferroviaire de chlore y participent: les industries chimiques utilisatrices de chlore, les détenteurs de wagons-citernes, les CFF, les cantons concernés de Genève, Vaud, Valais et Bâle-Ville ainsi que les autorités fédérales. Il s'agit essentiellement d'examiner et de mettre en œuvre des mesures visant à accroître la sécurité des transports de chlore et à en réduire les quantités. L'objectif de l'OFT est également de réduire ces transports dans la mesure du possible. Or il serait difficile actuellement, vu nos obligations internationales, d'interdire globalement le transport de chlore (ou d'une autre marchandise dangereuse) sur tout le réseau ferré suisse. Le Parlement a rejeté l'année dernière une intervention au niveau national sur la question. Cependant, pour atteindre les objectifs nationaux de protection, il faut envisager des restrictions et interdictions spécifiques.*

*Le groupe de travail rendra compte de ses travaux et annoncera un train de mesures au printemps de cette année.*

*Mentionnons également que vu la situation dans la région lémanique, les CFF ont réduit de leur propre chef la vitesse des transports de chlore à 40 km/h dès le changement d'horaire 2015 sur les sections traversant les agglomérations de Lausanne et de Genève, ce qui a nettement réduit le risque.*

---

<sup>1</sup> Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (COTIF Appendice C)

*Nous espérons que ces explications prennent en compte vos intérêts dans la mesure du possible.*

*Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée."*

*Le bureau a également reçu un courrier de la **Fondation des Tilleuls** dont je vous fais également lecture.*

*"Monsieur le Président,*

*Au nom de Conseil de fondation de La Ferme des Tilleuls, nous souhaitons remercier l'ensemble du Conseil communal pour le soutien qu'il a accordé au projet de La Ferme des Tilleuls tout au long de ces années. D'abord en permettant la rénovation de ce domaine d'exception et plus récemment par l'acceptation du préavis nous octroyant une subvention.*

*Aussi vous trouverez jointe une carte de remerciements adressés à votre Conseil."*

*Avant de conclure ce point 4, j'aimerais encore préciser ceci. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le Conseil d'aujourd'hui précède de peu les élections du 28 février prochain, je me doute donc qu'il sera certainement sujet à un peu plus de prise de parole qu'à l'ordinaire, ce qui, vous le reconnaîtrez, est tout à fait normal et légitime. Toutefois, j'aimerais encore une fois préciser l'art. 51 de notre Règlement sur votre obligation d'**annoncer vos intérêts** sur un sujet avant toute prise de parole, je vous fais donc pleinement confiance sur ce point.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, PSR**  
Réaction à la réponse de la Confédération suite à l'interpellation «Transport par rail de produits dangereux: agir et réagir!»

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je ne m'attendais pas à cette réponse, je suis très contente qu'il y ait eu réponse, mais je ne suis pas contente du contenu de cette réponse.*

*En effet, le chlore ne représente que le 10% des substances dangereuses qui transitent par les gares premièrement, donc le 90% de la problématique reste et deuxièmement la limitation de vitesse ne réglera pas tout. J'entends, cela ne pourra pas éviter forcément n'importe quel accident.*

*Donc je pense que la situation reste critique et je serai très reconnaissante à la Municipalité de surveiller ce dossier et d'intervenir si les prochaines décisions ne devaient pas être satisfaisantes.*



*Merci.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Merci à Mme Patricia Zurcher-Maquignaz de sa réaction. Nous avons appuyé votre intervention et nous l'avons fait conjointement avec les Municipalités de Lausanne et de Prilly. Les médias ont relayé ce courrier et le fait que les trois Municipalités de cette région lémanique, ensemble, fassent cette démarche commune a ajouté de la pression.*

*Il est juste que, dans notre courrier, nous avons parlé du chlore et vous avez raison de dire qu'il y a d'autres matières dangereuses. Néanmoins, le chlore est la matière la plus dangereuse et les conséquences d'un accident avec le chlore sont immédiatement catastrophiques.*

*Vous avez entendu qu'un groupe de travail a été constitué et nous allons bien sûr suivre ce dossier et intervenir dans la mesure du possible en tant que commune concernée.*

*Merci de votre interpellation qui nous a poussés à intervenir de manière conjointe avec les communes de Lausanne et de Prilly.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit à savoir:

- Le communiqué de la Municipalité N° 5/2015-2016,
- Une réponse écrite à l'interpellation de M. Le Conseiller communal Byron Allauca,
- Une réponse écrite à une question de M. Le Conseiller communal Dylan Montefusco,
- La planification en matière de locaux scolaires et parascolaires, ainsi que
- Le bilan de législature 2011-2016.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*Vous avez énuméré toutes les informations écrites et nous n'avons pas d'autres communications orales à transmettre.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation au sujet des pavillons provisoires scolaires du Collège du Simplon

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je voulais remercier pour la réponse qui a été donnée à mon interpellation.*

*Hélas, cette réponse nous satisfait à moitié (je dis "nous" parce que comme vous le savez cette interpellation a été faite en relais de quelques habitants du quartier). En premier lieu, vous avez mentionné que la Commune va étudier la possibilité de construire un couvert pouvant abriter les élèves en cas de mauvais temps (pluie, neige, etc...) Donc cela est une bonne chose.*

*Par contre, la réponse ne me paraît pas exacte lorsque vous mentionnez, le coût de CHF 5 millions pour la construction de deux salles de classe. Effectivement, dans une réponse faite à notre collègue du Conseil, vous mentionnez que le prix d'une salle de classe varie entre CHF 3'400.- et CHF 3'500.-. De ce fait, j'aurais bien voulu pouvoir consulter l'étude qui a été faite concernant la faisabilité d'un deuxième étage dans le Collège du Simplon car je ne l'ai pas trouvée dans les recherches que j'ai effectuées. Si vous pouviez, s'il vous plait, me la donner.*

*En tout cas je garde la possibilité de revenir avec un postulat ou une autre forme d'intervention, telle que l'interpellation, pour essayer de trouver une solution, parce que je pense que dans un pays comme la Suisse, ce n'est pas possible que des enfants aillent à l'école dans des containers et ce depuis 10 ans.*

*Merci pour la réponse, mais nous n'en sommes pas vraiment contents.*

**Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je peux comprendre que vous ne soyez pas satisfaits de la réponse. Nous ne sommes pas satisfaits de la situation non plus. Effectivement ces pavillons scolaires, si nous pouvions les enlever nous l'aurions déjà fait depuis longtemps.*

*Le projet qui a été étudié pour le Simplon, ce n'est pas un étage supplémentaire, mais une extension du Collège qui venait en front de rue et qui permettait de récupérer le nombre de classes qui sont actuellement dans le pavillon et d'en avoir deux de plus. Et le gain supplémentaire, au final, ce sont deux salles de classe pour le montant que nous vous avons indiqué. Si vous avez lu attentivement le rapport de planification en matière de locaux scolaires et parascolaires, il est justement prévu d'essayer d'intégrer ces salles de classe dans le programme qui sera sur le site de Verdeaux/Pépinière.*

*C'est vrai que cette situation n'est pas idéale, mais imaginez-vous que si nous devons enlever ces porta-cabines, les élèves, qui sont normalement enclassés proche de chez eux et qui sont actuellement enclassés dans ces éléments modulables, devraient être enclassés plus loin de chez eux, c'est le risque que nous prendrions. Donc qu'est-ce que, finalement, les parents qui*

*vous ont interpellés préfèrent? Que les enfants soient là ou que les enfants soient enclassés plus loin que leur périmètre d'habitat?*

*Mais il est sûr que cette situation ne nous convient pas non plus, néanmoins, pour l'instant, nous n'avons pas d'autre choix que celui-là.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Intervention relative à la planification en matière de locaux scolaires et parascolaires

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers Collègues,*

*Je remercie la Municipalité pour son rapport sur la planification scolaire sur notre commune. Je souhaiterais toutefois obtenir un complément d'information concernant le tableau de la page 9. En effet, le nombre de salles spéciales pour le site du Léman n'y est pas détaillé. Serait-il possible de les recevoir s'il vous plaît, puisque l'on peut lire au bas de la page 17, je cite «il devient urgent de transformer une salle d'ACM du bâtiment Joran en salle de sciences»?*

*Pour revenir cependant sur le fond:*

*Une planification scolaire est un exercice qui n'est pas facile à réaliser et nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un arrêt sur image à un moment donné. Cette planification ne sera jamais du 100%, mais plutôt une tendance faite le plus précisément possible avec les données du moment. Nous devons donc anticiper des besoins en bâtiments scolaires puisque ces derniers prennent bien des années d'études et de construction avant d'être fonctionnels. Lorsque l'on étudie le tableau faisant l'inventaire des bâtiments scolaires en page 13 et 14 du présent rapport, nous constatons que dès 1867 et ce jusqu'en 1973/1974, les constructions ont suivi l'évolution démographique de notre commune et notre parc immobilier scolaire s'est étoffé. Puis plus rien jusqu'en 1990, année pendant laquelle on a construit le collège des Pépinières, qui a été rejoint plus tard par le pavillon de Saugiaz. Ce sont des constructions préfabriquées, bon marché et actuellement en mauvais état, faisant transpirer profs et élèves pendant l'été et les faisant greloter pendant l'hiver. Ces conteneurs devront être désaffectés selon le présent rapport. Comme quoi, le bon marché coûte toujours trop cher...*

*Dès lors les constructions ou rénovations se suivent à nouveau à un rythme régulier voir soutenu jusqu'en 2017. En effet, était devenu urgent de rattraper le retard accumulé. Ce sont donc de beaux bâtiments, fonctionnels, économes énergétiquement parlant et faits pour durer qui sont réalisés. Nous pouvons en être fiers. Renens offre à sa jeunesse des lieux d'étude adéquats. Renens s'est démenée pour obtenir un gymnase, le gymnase de Renens, sur son territoire et sa construction est en bonne voie.*

*Pour conclure, il est important de se souvenir que la jeunesse et la formation pour tous font partie des thèmes politiques importants pour la fourmi rouge, qui s'opposera toujours aux économies faites sur le dos de la formation et/ou de la jeunesse. A ce propos, nous sommes particulièrement préoccupés par l'annonce faite par l'EPFL de doubler ses taxes d'étude, nous qui souhaitons la gratuité de celles-ci.*

*Merci pour votre attention.*

*Je déclare mes intérêts: j'ai des enfants qui sont ou qui ont été scolarisés ici.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Ce rapport de planification scolaire est un travail collectif avec plusieurs services, dont "Bâtiments", "Urbanisme" ainsi que le service qui s'occupe des questions scolaires. J'ai entendu vos remarques et vos louanges aussi et nous vous remercions. Nous vous donnerons les informations qui complètent le tableau concernant le Collège du Léman.*

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**  
Intervention relative au bilan de législature

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Lorsqu'un bilan de législature est présenté juste avant les élections, le risque est grand de voir les partis ou les candidats à un mandat municipal tirer la couverture à soi. Sortir des réalisations de leur contexte, ramener des éléments au plan purement communal ou pire, partisan. Qui pour vanter "sa" crèche, qui pour magnifier "sa" modernisation informatique, qui pour mettre en avant "son" plan de quartier, tout cela grâce à une "parfaite maîtrise des deniers publics". L'autre risque, plus grand encore, est de se lancer dans une grande tirade ressemblant à un hommage funèbre parce que ce qui viendra après, on vous le promet, ça sera encore mieux.*

*Permettez donc au non-candidat à la Municipalité que je suis et avec moi le groupe Fourmi Rouge du Conseil communal, d'essayer de sublimer le bilan de cette Municipalité. Dans son ensemble. Je me garderai de citer les exemples que vous avez toutes et tous lu dans le bilan de législature et dont on sait que chacun, du plus simple ajustement au projet le plus complexe, a requis une collaboration transversale au sein des différents services de la commune, des collaborations intercommunales, des discussions avec les différents acteurs locaux, régionaux, cantonaux ou fédéraux (citoyens, culturels, associatifs, sportifs, des transports, de l'urbanisme, etc..). Un réseau personnel et professionnel solide qui permet - tout du moins facilite - les desseins communaux inscrits au programme de législature en 2011.*

*Et c'est bien sur ce point que j'aimerais insister. S'il y avait un seul élément commun à tous les projets menés à bon port aujourd'hui en 2016, un seul facteur de succès qu'il fallait exhiber de ce bilan de législature, c'est le rôle absolument central qui a présidé à la majorité les décisions de la Municipalité: celui de faire compter la Commune de Renens en dehors de ses frontières. Oh bien sûr, on peut se dire que si le district de l'Ouest n'était qu'une seule et même entité, cela serait plus facile. Oui évidemment, on parle de fusion, mais cela n'est qu'un aboutissement de la démarche! Discuter de Lausanne à Morges, réussir à convaincre de Crissier à Saint-Sulpice, écouter les arguments de dizaines de conseillers communaux*

*alentour, modifier son idée initiale en fonction de ces nouveaux éléments permet d'arrimer encore plus fortement cette vision régionale qui nous a quasi tous convaincus au travers des réussites listées dans le document. Certains intransigeants diront que c'est parfois faire des "compromis à la Vaudoise", mon avis est que ce travail en réseau permet des réalisations dont la portée va bien au-delà de la seule Ville de Renens. Et qu'il permet de renforcer notre district de l'Ouest lausannois et donc renforcer Renens. Un Ouest lausannois reconnu comme très dynamique sur les plans social, éducatif, économique, écologique, sportif ou culturel. Si le district est fort, Renens est fort.*

*Un politicien d'un tout autre bord que le mien m'a dit un jour : "Il n'y a pas un seul politicien que je connaisse qui n'incarne autant sa ville qu'elle". Il parlait évidemment de Marianne Huguenin. Si j'avais dit en préambule que mon propos irait à la Municipalité dans son ensemble, je ne peux terminer sans souligner que sans la vision de "Renens comme entité d'une vaste région" qu'a Marianne Huguenin, sans son formidable réseau professionnel, sans sa combativité pour défendre des projets renanais et intercommunaux, le bilan de législature n'aurait probablement pas eu la même épaisseur. Et comme tout bilan - financier ou de législature - est la prémisse du pas suivant, souhaitons que ce qui a fait le succès de cette législature, la capacité d'écoute, de collaboration, de conviction à une échelle plus large que la Commune, soit à la base du programme de la législature suivante.*

*Pour paraphraser Jean-Luc Chollet - puisque c'est de lui dont il s'agit (agriculteur, conseiller communal lausannois et député UDC) - je conclurai en disant que je ne connais pas un seul politicien qui n'incarne autant l'Ouest lausannois que Marianne Huguenin.*

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à la question relative au coût de construction au mètre carré des écoles renanaise depuis 2004

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je tenais à remercier la Municipalité pour sa réponse à ma question relative au coût de construction au mètre carré des écoles renanaises. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission des Finances s'est réunie comme à son habitude le mardi 9 février dans une courte séance pour étudier les implications financières du préavis 93-2016 déposé ce soir.*

*Préavis N° 93-2016 - Adoption du projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo et demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur.*

*Au-delà de simples travaux de réfection, ce préavis est important pour le Centre d'enseignement post-obligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) qui ouvrira à la rentrée 2016 et les nombreux étudiants qui passeront par là. La route relativement étroite requiert des travaux d'abattage et un élargissement de trottoir pour le trajet jusqu'à la gare. La commune en profitera pour faire progresser les travaux de mises en séparatif; les collecteurs seront à la charge de la commune.*

*La Commission des Finances s'interroge sur le montant des honoraires, de 5% pour les ingénieurs civils alors qu'ils montent à 10% pour les architectes paysagistes, amenant les deux factures au même niveau alors qu'il y a deux fois plus de travail d'ingénierie que d'aménagements paysagers.*

*Elle invite la Commission de Préavis à demander des explications à la Municipalité sur le mode de calcul et les négociations de ces honoraires.*

- *La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis N° 93-2016 à l'unanimité.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

## **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Anton Chatelan, Président de la CUAT, informe M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal**

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

M. Le Président annonce le changement suivant:

○ Commission des finances

Faisant suite à la démission de M. Hugo Dias du Conseil communal de la Ville de Renens, le groupe PLR informe que le siège sera repourvu lors de la prochaine séance du Conseil.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission - Préavis N° 88-2015 – Chemin des Airelles – Mise en séparatif**

En préambule, M. Le Président informe que lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2015, il avait été annoncé que la présidence de ce préavis serait assurée par M. Dylan Montefusco, du groupe UDC, et ce selon la Convention de législature. Toutefois, sur demande de M. Dylan Montefusco, tous les commissaires désignés pour étudier ce préavis se sont réunis en fin de séance. En effet, l'horaire proposé pour la commission chargée d'étudier le préavis N° 88-2015 n'étant pas compatible avec ses disponibilités professionnelles, M. Dylan Montefusco souhaitait fixer une nouvelle date de réunion. Devant la difficulté de trouver une nouvelle date, les membres de la commission ont approuvé les changements suivants:

- Le Président-rapporteur de cette commission sera M. Jonas Kocher du groupe Les Verts.
- M. Antonio Lepore sera le représentant du groupe UDC.

Cela ne changeant en rien la Convention de législature.

M. Le Président prie M. Jonas Kocher, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*Mardi 15 décembre 2015 au Centre Technique Communale de Renens à 18h30*

**Conseillers présents :**

*Mme Gisèle Martin*

*M. Roberto Mulopo*

*M. Jean-Daniel Roulier*

*Mme Simone Szenyan-Reymond*

*M. Vito Tartaglia*

*M. Jonas Kocher*

**Excusés :**

*M. Roberto Arnedo*

*M. Antonio Lepore*

**Municipalité représentée par:**

*Mme Tinetta Maystre*

*M. Christophe Sarda*

*M. Jean-François Clément est excusé pour son absence due au CIGM*

**Présentation du projet par la Municipalité**

*Mme Maystre, commence à nous expliquer l'importance de la mise en séparation des eaux pour la station d'épuration et la propreté des eaux du lac Léman. La mise en séparatif est une part importante dans les tâches de l'administration et dans les budgets.*

*Monsieur Sarda nous explique pourquoi cette mise en séparatif, lesquels sont à mettre en séparatif et celui qui nous concerne ce soir, au chemin des Airelles, au travers du plan général d'évacuation des eaux (PGGE). L'intervention sur ce collecteur intervient plus vite que prévu dû au retard de l'arrivée du tram sur la région renanaise.*

*Le projet sur ce secteur est de construire deux nouveaux tuyaux, un pour les eaux claires et un autre pour les eaux usées, et de remonter tout au bout du secteur pour avoir tout le quartier et toutes les maisons.*

*Monsieur Sarda nous parle du chantier qui va être mis en œuvre, c'est-à-dire de creuser jusqu'à deux mètres et trente centimètres de profondeur et de raccorder les maisons de chaque côté au collecteur. Il y a un léger problème au niveau de la largeur de la route à*



*certains endroits qui ne mesure que deux mètres. Les contraintes de l'étroitesse de la rue et de la difficulté de travailler avec certaines machines ont été prises en compte dans les coûts de chantier. De plus, il y a la complexité d'avoir les conduites de gaz d'un côté et les batteries SIE-TVT de l'autre.*

*Un suivi sera mis en place avec les habitations et la commune afin de savoir si leur réseau est en séparatif et les propriétaires pourront profiter du bas coût des entreprises sur place pour pouvoir se mettre aux normes.*

*Pendant les travaux, des projets connexes seront mis en place. Le chemin sera remis à neuf et l'enrobé sera remplacé, avec ce projet, intervient celui des lampadaires où les mâts et ampoules seront changés (financement prévu dans le préavis déjà voté de l'assainissement des lampes à vapeur de mercure).*

*Pour les coûts, Monsieur Sarda nous explique les montants décrits à la page trois du préavis.*

*A ce sujet, Mme Maystre, prend la parole pour nous dire que les montants d'investissement pour les séparatifs, sont déjà planifiés depuis longtemps, mais qu'ils ont été avancés dû à la non-venue du tram et que le montant sera prélevé sur le fonds d'épuration des eaux existant.*

*De plus, les autres services qui sont sous terre n'ont pas d'autres travaux à faire et auront l'interdiction de creuser pendant une période donnée une fois le tapis routier définitif posé.*

#### Questions / remarques des commissaires et réponses de la Municipalité

*Comment les habitants pourront rentrer chez eux ?*

- *Non, il n'y aura pas de soucis, les habitants pourront rentrer à pied, mais ne pourront pas le faire en voiture. De ce fait, des places de parc seront mises à leur disposition à proximité.*

*Au sujet de l'ancien collecteur qui existe, il est dit de le garder et de le bétonner, pourquoi ne pas l'enlever ?*

- *Il est possible de l'enlever à certains endroits uniquement, car le collecteur se trouve à côté du secteur de recherche, qui implique de refaire des nouvelles fouilles et des nouveaux coûts. Si l'on va le bétonner à l'intérieur, c'est pour éviter que l'eau continue à s'engouffrer et s'accumuler dedans, qui pourrait provoquer des affaissements de terrain.*

*Que rejoint la future mise en séparatif tout en bas de la route ?*

- *Ce système de « tuyau » est une vraie colonne vertébrale et l'on ne peut pas mettre plusieurs secteurs en travaux au même moment. La mise en séparatif sera mise dans de l'unitaire, il rejoindra un système qui n'est pas encore en fonction, en effet ce séparatif devait rejoindre le collecteur qui devait être mis en place pendant les travaux du tram, voyant le retard, la municipalité a décidé de commencer les travaux dans le sens inverse.*

*Qu'elle est la durée de vie des tuyaux ?*

- *Difficile à répondre, car on n'est jamais venu à bout. Aujourd'hui avec un entretien normal (chemiser l'intérieur), on ne change pas les tuyaux PVC installés dans les années '70. La durée de vie est d'une centaine d'années environ. Les tuyaux sous la ligne du tram datent des années 1930 et il n'est pas encore décidé de les retirer, mais de sûrement les chemiser.*

*Dû à des problèmes techniques, comme la non-conformité de profondeur des installations, il est d'usage de recourir à des changements de tuyaux et des nouveaux travaux.*

*Est-ce que les gens qui ne sont pas en séparatif vont affecter les travaux ?*

- *Non, il n'y aura aucun effet, car il n'y a pas d'obligation juridique du fait que la ville de Renens n'a toujours pas « activé » sa mise en séparatif. A partir du moment où la mise en séparatif sera mise en place, les propriétaires auront deux ans pour se mettre aux normes. Il y aura un accompagnement de la commune avec les propriétaires, pour vérifier si ils leurs installations sont en séparatif et les accompagner dans les démarches pour effectuer les travaux nécessaires si tel n'est pas le cas.*

*Attention, on ne peut pour l'instant pas les obliger à effectuer les travaux.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Jonas Kocher de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 88-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**AUTORISE** *la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au chemin des Airelles;*

**ALLOUE** *à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 786'600.- TTC.*

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.159 "Chemin des Airelles - mise en séparatif".*

*Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fond prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".*

C'EST À LA MAJORITÉ (1 REFUS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 88-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

**12. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 89-2015 – Crédit d'investissement pour la révision du plan directeur communal dans une démarche conjointe avec les communes de l'Ouest lausannois, appelée Plan directeur intercommunal**

M. Le Président prie M. Anton Chatelan, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Anton Chatelan**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Présences

La commission

*Madame Patricia Zurcher Maquignaz et Messieurs Eric Aeschlimann, Vincent Keller, Jean-Pierre Leyvraz, Selim Ibrahimy, Robert Mulopo, Anton Chatelan président-rapporteur. Ainsi tous les partis du Conseil Communal, sauf un, sont représentés.*

La Municipalité et service

*Mesdames Marianne Huguenin, Syndique et Tinetta Maystre, Municipale.*

*Monsieur Martin Hofstetter, chef de service.*

Séances

*S'agissant d'une démarche conjointe des huit communes du district de l'Ouest lausannois, la commission est d'abord réunie jeudi 21 janvier 2016 à 19h00 à la buvette de la salle des spectacles de Renens avec les membres des sept autres commissions du district pour une information générale intitulée «1<sup>ère</sup> partie: présentation et discussion en plénière». Elle est ensuite réunie, à 20h35, à la salle de la Municipalité en séance de commission de la commune de Renens.*

Séance d'information «1<sup>ère</sup> partie: présentation et discussion en plénière», jeudi 21 janvier 2016 à 19h00

1. *Madame Tinetta Maystre, Municipale à Renens et Vice-présidente du Groupe décisionnel du pdi, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants regroupant les membres des Commissions des Conseils communaux et généraux ainsi que les membres des Groupes décisionnel et technique du pdi.*
2. *Monsieur Jean-Daniel Luthi, Municipal à Bussigny, présente le texte commun du préavis.*

3. *Monsieur Yves Noirjean, chef de la division Aménagement communal au sein du Service du développement territorial (SDT) commence sa présentation en précisant qu'un pdcom est nécessaire afin de pouvoir modifier un PGA et que la majorité des Communes de l'Ouest lausannois doivent modifier leur PGA respectif. Il poursuit en indiquant que le pdi est un outil important et novateur.*
4. *Monsieur Michel Tendon, Syndic à Crissier, adresse son message politique qui comporte 4 thématiques fortes: 1. Exemplanité, 2. Economies, 3. Démarche démocratique, 4. Image de l'Ouest lausannois.*
5. *Discussions.*

*Cette 1<sup>ère</sup> partie est close à 20h20 et fait l'objet d'un compte-rendu établi par le bureau du SDOL qui est annexé à ce rapport. (Annexe N° 1)*

### Séance de commission, jeudi 21 janvier 2016 à 20h35

#### Municipalité et service

*La municipalité nous rappelle brièvement les enjeux du préavis 89-2015 et les bonnes raisons pour lesquelles il faut l'accepter, et surtout sans amendement. Elle nous explique, en particulier en ce qui concerne les incidences financières, les raisons pour lesquelles la commune de Prilly bénéficie d'un plafond de 10%. Elle précise que le solde résiduel est réparti équitablement sur les sept autres communes et que, au final, la démarche conjointe permet de vraies économies d'échelles.*

#### Commission

*Un commissaire reconnaît le bien-fondé de la démarche conjointe qui permet de travailler sur le tronc-commun et combattre une vision étriquée et réductrice, bref une vision de clocher. Et dans le même temps, cela permet de capter des économies d'échelles. Cela étant dit, il fait part de sa crainte fondée, que le pdi, en étant adoptés par les huit communes individuellement, ne devienne à la longue un Plan Directeur indépendant, bref une convention détachée de sa gouvernance communale et finalement sans pilote. Il illustre son propos par ce qui est arrivé au niveau de notre corps de Police de l'Ouest lausannois et de la difficulté exprimée par plusieurs conseillers communaux de ne plus pouvoir agir en amont des décisions prises par cette institution. Une solution semble être, à terme, la fusion des communes du district de l'Ouest lausannois en une seule entité. Ainsi, un pilotage et contrôle démocratique dans la durée pourrait être garanti.*

#### Municipalité et service

*La municipalité comprend les préoccupations de ce commissaire et se veut rassurante sur ce point. Elle semble admettre que le contrôle démocratique demeure la priorité. Quant à une fusion, il est prématuré d'en parler.*

#### Commission

*Un commissaire interroge quant à la clé de répartition convenue, à savoir en fonction du nombre d'habitant.*

#### Municipalité et service

*La municipalité répond que la commune de Renens s'est ralliée à la répartition au nombre d'habitant, car la méthode au point d'impôt par habitant marquerait une*

*différence faible pour les quatre communes autour de la gare de Renens. Elle rappelle encore une fois que la différence, non prise par Prilly, a été répartie linéairement sur les sept autres communes. Finalement pour la réussite de ce projet conjoint aux huit communes il fallait lâcher quelque chose pour trouver le consensus et travailler ensemble.*

Commission

*Un commissaire comprend que la politique nécessite du consensus. Néanmoins, il souligne que la commune de Renens devra faire un travail de PGA et de pdcom, et il a l'impression qu'un cadeau généreux a été offert à la commune de Prilly.*

Municipalité et service

*La municipalité peine à expliquer par quel stratagème la commune de Prilly a déjà pu adapter son PGA. La municipalité rappelle qu'au début il y avait un souhait que les PGA soient faits en commun, et puis il y a eu la politique qui s'est invitée.*

Commission

*Un commissaire se demande ce qu'il en est de la commune de Jouxens-Mézery. A-t-elle été approchée ?*

Municipalité et service

*La municipalité répond que non, elle n'a pas été approchée et précise que cette commune ne fait pas partie du SDOL, mais du SDNL.*

Commission

*Un commissaire demande ce qui se passe si la commune de Renens effectue un travail pour une ou plusieurs autres communes.*

Municipalité et service

*Lorsque la commune de Renens effectue des tâches, par exemple dans le cadre du SDOL, il y a un tarif convenu. Cela a déjà été le cas auprès de notre service de l'urbanisme lorsqu'un juriste avait effectué des travaux au profit de plusieurs communes. Ce qui est payé à notre commune de Renens, ce sont notamment les prestations RH, et souvent, sur la base de forfaits convenus. La commune de Renens va probablement devoir adapter le coût forfaitaire de ses prestations*

Commission

*Un commissaire souhaite obtenir des précisions sur la partie b) du préambule de la convention. En effet, il n'est pas sûr de l'avoir correctement interprétée.*

Municipalité et service

*La municipalité admet que cette partie b) n'est pas des plus limpides. La règle de base, le fil rouge, est qu'il faut dans tous les cas trouver un consensus. Et si celui-ci n'est pas trouvé, il y a ces différents niveaux décisionnels, et dans le cas présent, le Gropil du SDOL pour arbitrer.*

Commission

*Finally, it's a non-consensus consensus fixed by the intermediary of another decision-making body !*

*A commissioner asks if the M1 will be re-studied.*

Municipalité et service

*The municipality wishes that the M1 be reviewed, and eventually converted into a tram. In effect, the M1 no longer offers more evolvability from 2017. It would therefore be necessary that this subject be revisited during the next revision and that it take into account the aspects related to daily traffic since and towards the Renens station. In effect, stopping the trains at Renens is well. But the next step is to distribute passengers and travelers efficiently.*

*The municipality leaves the commission. The clock in the municipality hall indicates 21h05.*

Commission

*Once among us, the president-reporter notes that no commissioner wishes to ask questions or debate, and he proposes to go to the vote.*

Vote

*The commission accepts unanimously the conclusions of the pre-notice N° 89-2015 and proposes to the Municipal Council to follow in this decision.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Yolán Menoud, Les Verts**

*The intercommunal director plan is a unique occasion for the communes of the Ouest lausannois to work jointly on subjects of importance and actualities. This PDI will constitute a planning tool adapted to the scale of development questions of our city, notably concerning urban planning and the energy supply strategy. Finally, it will allow Renens to renew with ease and intelligence its communal director plan.*

*This PDI is also the visible result of the work done during several years by the SDOL. It is also worth noting that this is the first time that the Council is brought to an object resulting from the SDOL.*

*The group Les Verts fully supports this pre-notice and is pleased to see this project realized.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Anton Chatelan de procéder à la lecture des conclusions.

### Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 89-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ACCEPTE** la clé de répartition financière entre les Communes pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche intercommunale telle que proposée dans le présent préavis.

**ALLOUE** à la Municipalité le financement nécessaire pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche intercommunale d'un montant de CHF 1'511'000.- TTC avant déduction de la participation cantonale pour un montant de CHF 375'000.- et des participations des communes partenaires pour un montant de CHF 786'112.-, soit un montant net à la charge de la Commune de Renens de CHF 349'888.- TTC.

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.5890.082 "Réalisation du plan directeur communal".*

*Elle sera amortie en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

**ACCEPTE** les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis.

*Par le présent préavis la Municipalité considère, conformément à la loi sur les communes, article 107b traitant du contrat de droit administratif, que la teneur de la convention annexée et intitulée "Convention de collaboration intercommunale pour la révision des plans directeurs communaux" a été portée à la connaissance du Conseil communal (voir annexe N° 1).*

*Conformément à la loi, un exemplaire sera remis à la Préfecture.*

**C'EST À L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 89-2015 SONT ACCEPTÉES.**

M. le Président remercie M. Anton Chatelan ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

### **13. Rapport de commission - Préavis N° 90-2015 – Fixation des indemnités du/de la Syndic/que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021**

M. le Président prie M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Gian-Luca Ferrini**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*La commission chargée d'étudier le préavis N° 90-2015 s'est réunie le mardi 12 janvier 2016.*

*Les conseillers-ères suivant-e-s étaient présents-es: Messieurs Didier Vienet, Dylan Montefusco, Vito Vita, Antoine Bianchi, Silvio Torriani, João Guedes, Yolan Menoud et Gian-Luca Ferrini (président-rapporteur).*

*La Municipalité était représentée par Madame Marianne Huguenin et Messieurs Jean-François Clément et Olivier Golaz.*

*L'administration était représentée par Messieurs Nicolas Servageon et Stéphane Robert.*

#### Objet du préavis

*La Municipalité propose au Conseil communal d'accepter une augmentation de 20% du taux d'activité du/de la Syndic-que et de 10% du taux d'activité des Conseillers municipaux. Cette augmentation représente une charge supplémentaire annuelle avec les charges sociales de CHF 169'879.-*

*L'acceptation du préavis portera le taux d'activité du/de la Syndic-que à 100% et celui des Conseillers municipaux à 60%. Soit une rémunération annuelle brute de CHF 169'874.- pour le/la Syndic-que et de CHF 101'925.- pour les Conseillers municipaux.*

*Le préavis demande également l'introduction d'une indemnité pour perte de gains en cas de maladie pour les membres de l'exécutif.*

#### Présentation du préavis par la Municipalité

*En complément des arguments déjà exposés dans le préavis, la Municipalité précise les points suivants.*

*Le dépôt du préavis avant la fin de la législature en cours plutôt qu'au début de la prochaine est un choix délibéré de la Municipalité.*

*La dernière modification de la rémunération et du taux d'activité des membres de l'exécutif date de 2010. A l'époque, le Conseil communal a accepté une modification du taux d'activité des municipaux passant alors de 40% à 50%. Le Conseil avait également accepté une indexation de la rémunération aux coûts de la vie qui avait en revanche été refusée en 2005. Toujours en 2010, le Conseil avait ancré le fait que l'ensemble des vacances touchées par les Conseillers municipaux soit reversé à la Commune.*

*La Municipalité juge raisonnable l'augmentation demandée sachant que le taux réel d'activité d'un membre de l'exécutif dépasse systématiquement le taux officiel. De plus, l'évolution des activités des Conseillers municipaux va dans le sens d'une augmentation des*



séances de travail avec les services de l'administration et les autres communes ce qui provoque une augmentation constante de la charge de travail. Ces particularités rendent très difficile la coordination d'un mandat d'élue au Conseil municipal avec une activité professionnelle à temps partiel.

L'expérience a malheureusement démontré la nécessité d'introduire une indemnité pour perte de gains en cas de maladie. Aujourd'hui, aucune prestation n'est prévue.

Une réflexion a été menée pour modifier le nombre des membres du Conseil municipal. La loi permet effectivement une composition allant de 3 à 9 membres. Mais la Municipalité a jugé qu'aucune modification n'aurait apporté des avantages substantiels par rapport à la situation actuelle.

#### Question de la commission des finances

La commission des finances a transmis à la commission en charge de l'étude du préavis une question portant sur le calcul du taux d'activité. Selon la commission des finances, les nouveaux taux d'activité annoncés ne correspondent pas aux augmentations, car une augmentation de 10% d'un taux de 50% correspond à un taux final de 55% et non de 60%. Le même raisonnement vaut pour l'augmentation de 20% d'un taux de 80% qui correspondrait alors à un taux final de 96% au lieu de 100%.

La Municipalité a répondu à la question en précisant qu'il s'agit de la pratique en cours dans l'administration et qu'il est communément admis que les augmentations de taux sont à considérer comme des valeurs absolues par rapport au taux maximum de 100%.

#### Questions et remarques de la commission

La commission a souhaité savoir si la Municipalité a étudié la possibilité d'augmenter tous les taux d'activité à 100% comme à Lausanne.

La Municipalité a répondu à la question en précisant qu'une telle augmentation des taux devrait être réfléchie avec une diminution des membres à 5. De plus, la comparaison avec la ville de Lausanne est donc très difficile du fait des tâches qu'elle assume. À part Lausanne, aucune ville ne possède une Municipalité à plein temps. Cette situation n'est d'ailleurs par forcément souhaitable, car le temps partiel permet aux Conseillers municipaux de garder un regard extérieur sur l'évolution de leur métier de base, qui est très appréciable.

La commission juge qu'il faut également tenir compte du fait qu'un taux d'activité élevé augmente la difficulté de réinsertion professionnelle des candidats en cas de non réélection et provoquerait, en plus d'une déconnexion avec le marché du travail, un découragement des candidats plus jeunes.

La commission estime qu'un-e élu-e se doit d'être disponible pour effectuer son mandat dans de bonnes conditions. Elle juge donc souhaitable qu'en cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, le ou la futur-e Syndic-que s'abstienne d'effectuer un double mandat.

La commission demande pourquoi il est nécessaire de fixer la rémunération des Conseillers-ères municipaux par un taux d'activité et pourquoi ne parle-t-on pas uniquement du montant du mandat? Ceci d'autant plus que le taux d'activité réel est supérieur au taux officiel.

*La Municipalité répond à la question en précisant qu'il s'agit d'un taux technique nécessaire pour la LPP et les allocations familiales.*

*La commission a constaté une erreur à la page 6 du préavis sur la comptabilité de l'évolution de l'équivalent plein temps. Le préavis mentionne une augmentation de 3,2 à 4,0 alors qu'il s'agit d'une augmentation de 3,2 à 4,6. La Municipalité confirme qu'il s'agit d'une erreur.*

#### Débat à huis clos

*La commission regrette que le préavis soit orienté sur le taux d'activité et non uniquement sur l'indemnité. L'activité des Conseillers municipaux devrait être considérée comme un mandat rémunéré et non comme un engagement de personnel. Mais elle relève également que le taux d'activité permet à la population de comparer l'activité des membres de la Municipalité avec des emplois privés et publics.*

*La commission constate que la charge financière supplémentaire est supportable pour les finances communales. Elle considère qu'une augmentation du taux d'activité donnera aux Conseillers municipaux le temps nécessaire pour travailler correctement et prendre ainsi les meilleures décisions avec la bienveillance que seule l'analyse complète et détaillée des dossiers à traiter permet.*

*La commission souligne à l'unanimité la nécessité d'instaurer une indemnité pour perte de gains en cas de maladie et regrette son absence dans le passé.*

*Au vote final la commission recommande au Conseil communal par 7 OUI et 1 NON d'accepter les conclusions du préavis N° 90-2015.*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je déclare mes intérêts: je suis candidat à la Municipalité.*

*Qui dans cette salle peut s'octroyer une augmentation de ses revenus par simple préavis?*

*La Municipalité.*

*Certains en commission, encore plus gourmands que la Municipalité, citent Lausanne. Lausanne, Lausanne! Lausanne, 7 municipaux à plein temps gagnant chacun entre CHF 220'000.- et CHF 240'000.- annuels! Le syndic le plus cher de Suisse! Mais Lausanne, capitale cantonale, cité olympique, a 130'000 habitants, six fois Renens, un budget de 2 milliards, vingt fois celui de Renens, et une dette supérieure à celle du canton... On peut se comparer à Lausanne, oui. Et comprendre qu'aucun ratio issu de cette comparaison ne permet de justifier l'augmentation.*

*On s'éblouit d'ailleurs d'autant plus volontiers de Lausanne que cela permet de moins regarder les communes voisines. Bussigny, 4 municipaux à 50% et une syndique à 60%. Prilly, 4 municipaux à 50% et un syndic à 60%. Et leur salaire annuel est à des années-lumière. Pensez-vous vraiment que les autres communes soient sous-administrées?*

*Alors on nous dit que la fonction n'intéresse pas assez, ce qui est peut-être vrai pour les petits villages, mais certainement pas pour Renens. Voyons voir, les élections ont lieu à la fin du mois, manquons-nous de candidats?*

*Alors, toujours pour justifier cette hausse de salaire, on nous parle de tout ce travail abattu, l'Ouest lausannois, le PALM... Mais, outre que ces projets sont aussi supportés par les autres communes de l'Ouest lausannois, ils viennent avec leur propre budget et leur propre personnel.*

*Je conçois fort bien que nos Municipaux travaillent avec acharnement. Mais cette activité n'est rien d'autre que les conséquences de leur propre volonté de transformer la ville de fonds en combles. Ils se sont bâti leur petit enfer personnel.*

*Le portrait reste malgré tout très relatif. Tout le monde a-t-il déjà oublié que cette Municipalité a travaillé en sous-effectif – pendant un an et demi – suite à la maladie de M. Jean-Pierre Rouyet? Et même si cela n'a pas été facile, je n'ai vu nulle trace de burn-out à l'horizon.*

*Pour les Renonais qui se lèvent le matin, payent de lourds impôts et ne peuvent compter sur aucune clémence dans le secteur privé, ce préavis sonne comme une insulte. CHF 170'000.- annuels pour le poste de Syndic! Et on nous parle de ressources rares? Pas pour tout le monde, visiblement!*

*Les Municipaux doivent servir, et non se servir.*

*Pour toutes ces raisons, j'amène tous les membres de cette assemblée dotés d'un minimum d'éthique et de respect envers les contribuables à rejeter ce préavis.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*J'annonce également mes intérêts: je suis aussi candidate à la Municipalité.*

*Je souhaiterais rebondir sur ce que M. Stéphane Montabert vient de dire. J'ai un peu de peine à le laisser dire de telles choses. Renens étant la 4<sup>ème</sup> ville du Canton, ne comparons pas ce qui n'est pas comparable, c'est-à-dire Prilly et Ecublens, avec tout le respect que j'ai pour ces communes, sont quand même bien plus petites que Renens.*

*Ensuite je pense que c'est franchement manquer de respect à la Municipalité que de dire que ce préavis est scandaleux, et c'est aussi manquer de respect envers Mme Myriam Romano-Malagrifa qui a assuré, pendant plus d'une année, la double fonction, et qui a certainement mis sa famille entre parenthèses pour pouvoir faire ce qu'elle avait à faire. Alors, oui, elle n'a pas fait de burn-out, mais heureusement. Merci.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,*

*S'il n'y a pas d'autres interventions, je souhaiterais dire quelques mots, mais au préalable j'annonce mes intérêts: je ne suis pas candidate à la Municipalité.*

*M. Stéphane Montabert, vous disiez: "Qui dans cette salle peut s'octroyer une augmentation de salaire par un simple préavis?". Je renverserai plutôt la question: "Qui dans cette salle voit son salaire et le débat sur son salaire exposé publiquement, aux yeux de tous, aux yeux des médias?". Et bien personne; nous vivons dans un pays où la plupart des rémunérations sont très privées, très cachées. Beaucoup d'entre vous ont des salaires hauts ou bas, mais aucun n'aimerait que cela se sache. Nous concernant, c'est la loi qui exige que la Municipalité dépose un préavis et annonce en toute transparence les règles. Cette modification de la loi est relativement récente, puisqu'elle n'existait pas lorsque je suis rentrée à la Municipalité, et elle est évidemment salubre. Elle permet des comparaisons, de la transparence, elle est juste, même si je pense qu'elle n'est pas simple pour les personnes concernées.*

*Un mot peut-être sur Lausanne, vous avez raison, cette idée est venue lors de la séance de commission et pas par un membre de la majorité en place. Nous avons compris cette demande qui était de dire, au fond, est-ce qu'avec tous les projets qu'il y a à Renens, ne devrions-nous pas faire comme à Lausanne? Alors j'ai partagé votre analyse sur cette comparaison. Nous ne sommes pas Lausanne, qui est la seule ville du Canton comptant sept municipaux payés à plein temps, et c'est vrai que les salaires des municipaux et du syndic lausannois sont, à mon avis, très élevés.*

*Je tiens à préciser, et Mme Nathalie Jaccard l'a dit, que nous ne pouvons pas faire de comparaison avec des villes plus petites, qui feront leur évolution ceci dit, qui sont aussi en train d'augmenter peu à peu le temps de travail de leurs municipaux. Il faut comparer avec les grandes villes de notre canton et là, nous voyons que l'ensemble de nos conditions, qui n'impliquent pas que le salaire, n'est pas très différent. Il faut effectivement également tenir compte des indemnités (jetons de présence) qui sont reversées en totalité, en partie ou pas du tout à la commune (totalement à Renens); il y a aussi les conditions de départ qui dans certaines villes, comme Yverdon, sont très favorables. Ceci n'est absolument pas le cas à Renens où il n'y a aucune condition de départ particulière. Si nous regardons l'ensemble des salaires des municipaux rennais, nous sommes largement en dessous de la plupart des villes de ce Canton, ceci est d'ailleurs également le cas des salaires de nos employés municipaux. Renens n'est pas une commune qui a beaucoup d'argent. Simplement, c'est vrai qu'il y a eu une évolution ces dernières années du rôle des municipaux.*

*J'aimerais relever l'état d'esprit des membres de la commission: il y a eu un débat intéressant avec des questions de fond sur lesquelles, personnellement, je n'ai pas de réponse, telle que la question de la tendance à la professionnalisation que nous pouvons regretter. Néanmoins, je constate aussi que si les municipaux ne se professionnalisent pas, le pouvoir entier est laissé à l'Administration et ce n'est pas forcément non plus une tendance favorable.*

*Finalement, je ne partage pas et je n'apprécie pas beaucoup votre ironie sur le travail des municipaux. En effet, l'ensemble des élus législatifs, exécutifs de cette ville, de ce canton et de ce pays méritent un peu de respect pour leur engagement. C'est vrai, votre parti, à tous les niveaux, aime beaucoup ironiser sur ces élus qui "ne font rien", qui sont tous "vendus" à je ne*

*sais qui, mais je crois que leur travail mérite le respect en général et j'aimerais le dire ici, à vous tous ainsi qu'à mes collègues. Cela n'a pas été facile pour de nombreux partis de trouver des candidatures à la Municipalité; ceux qui s'engagent prennent des risques et vous le savez très bien, ceux qui ont un métier à côté savent qu'ils prennent un gros risque, ils engagent parfois leur carrière professionnelle et je pense qu'il est légitime d'avoir des conditions correctes.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Gian-Luca Ferrini de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 90-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

#### **DECIDE**

- *d'accepter, pour la législature 2016-2021, l'augmentation de 20% du taux d'activité du/de la Syndic/que et de 10% du taux d'activité des Conseillers municipaux; ceci représente une charge supplémentaire annuelle avec les charges sociales de CHF 169'879.-.*
- *d'octroyer à la Municipalité pour la législature 2016-2021, à titre de rémunération, un montant annuel brut, sans les charges patronales, de CHF 781'424.-, 13<sup>ème</sup> compris, ce qui représente pour le/la Syndic/que : CHF 169'874.- (100%) et pour les Conseillers municipaux : CHF 101'925.- (60%), montants indexés au coût de la vie sur le même modèle que le personnel communal, soit l'indice suisse des prix à la consommation d'octobre.*
- *d'accepter l'introduction d'une indemnité perte de gain en cas de maladie pour les membres de l'Exécutif, selon les mêmes modalités que le personnel communal.*

**C'EST À LA MAJORITÉ (5 REFUS ET 5 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 90-2015 SONT ACCEPTÉES.**

M. Le Président remercie M. Gian-Luca Ferrini ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### **14. Rapport de commission - Préavis N° 91-2015 – Amélioration de la propreté en Ville de Renens – Bilan, stratégie et mesures**

M. Le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*En préambule, je dois vous signaler que lors de la rédaction de mon rapport, j'ai constaté une erreur au point au sujet de la 7<sup>ème</sup> mesure détaillée dans le prrèavis, je n'ai pas convoqué une 2<sup>ème</sup> séance de commission pour statuer sur ce point. Il s'agit de l'allongement du temps de travail pendant le week-end dit que l'on fait travailler les balayeurs 2 heures et demie de plus, or il s'agit de 3 heures de plus. J'ai fait un mail au Municipal concerné ainsi qu'à son chef de service qui ont dit que cela n'avait aucune incidence financière. De mon point de vue personnel, cela n'a peut-être pas d'incidences financières, mais cela a quand même une incidence sur les conditions de travail de ces employés. Je ferme ainsi la parenthèse.*

*La commission s'est réunie le 15 décembre 2015 à 19h15 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants: Danielle Ayer, Geneviève Bonzon, Jonas Kocher, Gisèle Martin, Jean-Daniel Roulier, Roberto Mulopo, Vito Tartaglia et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapportrice.*

*La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal des Bâtiments et Environnement, accompagné de M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-maintenance, que nous remercions pour leurs explications détaillées.*

*M. Jean-François Clément était excusé.*

*Jean-Marc Dupuis introduit le sujet en soulignant l'originalité de la démarche. Partis d'un constat sur la propreté, le littering (abandon de déchets dans l'espace public), on arrive à des propositions d'amélioration.*

*Alain Peneveyre explique la démarche, qu'il a entreprise avec un groupe interservices, de 12 à 15 personnes. Ce groupe a établi une liste des problèmes, des lieux plus difficiles puis des propositions d'améliorations. Les observations de ce groupe de travail ont été retravaillées avec chaque participant et cela a abouti aux treize propositions du préavis.*

*La commission passe en revue les 13 propositions les unes après les autres. Celles-ci sont présentées dans l'ordre décroissant des implications financières.*

##### **Mesure N° 1 : Achat d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage**

- Explications de M. Peneveyre :

*En été, la laveuse est utilisée pour l'arrosage des espaces verts. En conséquence, les passages sous-voies, la place du marché et les trottoirs ne sont pas assez lavés. C'est le maçon qui*

*utilise la laveuse. Il ne peut pas en disposer lorsqu'elle est utilisée pour arroser. L'objectif est de pouvoir laver la place du marché tous les vendredis matin, une fois par mois les passages sous voie, et plus souvent les trottoirs et les bords de route.*

- *Question : Pourquoi n'utilise-t-on pas la balayeuse pour ces nettoyages ?*

*Réponse : la balayeuse ne lave pas. L'eau qu'elle utilise sert seulement à « coller » la poussière.*

### **Mesure N° 2 : Achat d'un petit véhicule supplémentaire**

- *Explications de M. Peneveyre :*

*Actuellement, la ville est partagée en 6 tournées de balayeurs avec 7 balayeurs. La proposition est de sortir les parcs des tournées et de les confier au 7ème balayeur. Pour cela. Il faut l'équiper d'un petit véhicule. Le choix du véhicule se fait en collaboration avec la Ville de Lausanne*

### **Mesure N° 3 : Achat d'un aspirateur Glouton**

- *Explications de M. Peneveyre :*

*Il s'agit d'un appareil qui ne remplace pas le balai. Il passera d'un balayeur à l'autre et sera utilisé surtout pour enlever les mégots là où le balai ne passe pas bien (grilles, jardins, pied des arbres, joints place du marché...). Electrique, il ne fait pas de bruit.*

### **Mesure N° 4 : implantations de conteneurs enterrés de proximité pour les balayeurs.**

- *Explications de M. Peneveyre :*

*Il s'agit de faciliter le travail des balayeurs par un gain de temps pour vider leur bérot. Ces implantations se feront au fur et à mesure des opportunités. Chaque conteneur enterré coûte CHF 8000.-. Ils seront fermés par cadenas; ces déchets seront pesés et facturés à part.*

### **Mesure N° 5: amélioration des poubelles de ville et de leur propreté.**

- *Explications de M. Peneveyre :*

*La nouveauté est l'introduction du nettoyage quotidien des poubelles par les balayeurs ainsi que leur désinfection annuelle.*

*Les poubelles ont été inventoriées et numérotées. Elles sont au nombre de 280 et l'intention est d'en acheter 30 (à CHF 800.- pièce).*

- *Les questions tournent autour des cendriers. Pourquoi pas des cendriers sur les poubelles ?*

*Réponse : même aux arrêts de bus munis de cendriers, on trouve des mégots par terre. Il y a donc double travail : vider les cendriers et nettoyer par terre. De plus, il faut trouver des modèles résistants et qui ne se font pas emporter.*

*La commission n'est pas convaincue par la réponse et désirerait quand même des cendriers sur les poubelles.*

**Mesure N° 6: sensibilisation et information.**

- Explications de M. Peneveyre :

*Il s'agit de trouver un nouveau logo et un nouveau slogan et de mettre en avant les propositions d'amélioration.*

- Question : *l'installation de panneaux lumineux serait-elle utile?*

*Réponse : la Municipalité n'a jamais retenu ce mode de communication.*

**Mesure N° 7: allongement du temps de travail pendant le week-end.**

- Explications de M. Peneveyre :

*La problématique du « littering » est plus visible le week-end que la semaine. En conséquence, on va demander à l'équipe de travailler plus d'heures par week-end.*

*Ce service du week-end est rémunéré par un forfait mensuel. Celui-ci sera augmenté de CHF 50.- par mois.*

- Question : *les employés ont-ils été consultés ?*

*Réponse : oui.*

**Mesure N° 8: modification des piquets de neige**

- Explications de M. Peneveyre :

*S'il n'est pas difficile de trouver un collaborateur responsable de piquets de neige pour donner l'alerte, il est plus difficile d'obtenir les 15 à 18 collaborateurs pour faire le travail en cas de neige, entre le 24 décembre et le 4 janvier. Il est donc décidé d'obliger chaque collaborateur à être de piquet de neige entre Noël et Nouvel-An une année sur deux. Cette disponibilité sera indemnisée par une indemnité de CHF 200.-.*

**Mesure N° 9: accessibilité aux WC des établissements publics**

- Explications de M. Peneveyre :

*Il s'agit de demander aux 70 établissements publics s'ils veulent bien mettre leurs toilettes à disposition du public. Des séances seront organisées avec la police du commerce afin de présenter cette proposition, ainsi que les autres mesures les concernant (mesure n° 12).*

**Mesure N° 10: contrat d'entretien hivernal public-privé**

- Explications de M. Peneveyre :

*Cela ne concerne que les chemins privés en forte déclivité. Il y aurait un forfait, plus une facture par passage.*

**Mesure N° 11: entretien des cours de collège**

- Explications de M. Peneveyre :

*Il s'agit de trouver une solution pendant la période des vacances d'été où il n'y a personne.*



### **Mesure N° 12: contrats d'entretien public-privé avec les établissements publics**

- Explications de M. Peneveyre :

*Il s'agit de demander aux restaurateurs de contribuer à la propreté aux alentours de leur établissement.*

### **Mesure N° 13: mesures de répression**

- Explications de M. Peneveyre:

*La nouveauté est la possibilité d'infliger une amende d'ordre sur flagrant délit de salissure sur la voie publique. Il s'agirait d'adapter le règlement de la PolOuest dans ce sens et d'assermenter des employés communaux.*

- Question: les employés de la voirie feraient de la répression?

*Réponse: ce pourrait être un des moyens de se faire respecter... Des employés seraient prêts à se porter volontaires.*

*La commission remercie la Municipalité et son Chef de service d'avoir répondu à toutes ses questions. Elle délibère seule.*

#### Avis de la commission et vœu:

*Les commissaires voient d'un œil positif les mesures prévues.*

*Au sujet des mégots de cigarettes, la commission a un vœu. Elle souhaite que des cendriers soient rajoutés aux poubelles communales.*

*Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*La Fourmi rouge pense que la mesure N° 13 ne sert à rien, la société est déjà bien assez rigide comme cela. Pour moi, un balayeur c'est le gars sympa qui balaye pour moi, avec qui je parle de la pluie et du beau temps et des déchets et pas quelqu'un qui me flanque une amende, parce que je crache sur le trottoir, parce que je jette un mégot (moi qui ne fume pas) ou que je jette des poubelles n'importe où.*

*Finalement, nous sommes tous adultes et vaccinés, nous pouvons discuter avec les autres citoyens, comme le fait parfois une vieille amie qui disait à un monsieur qui avait jeté son mégot "Monsieur, vous avez perdu quelque chose!".*

*Alors, dans le même ordre d'idée, j'aimerais que les conclusions soient changées de la manière suivante:*

*"...AUTORISE la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens en se basant sur les mesures N° 1 à 12. ..."*

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,*

*Le PS apprécie particulièrement ce bouquet de propositions qui préoccupe tous les habitants et apprécie surtout la démarche participative.*

*En tant que Présidente de la Commission de gestion, sachez, qu'au sein de la Cogest, nous avons déjà relevé la problématique de la propreté ainsi que le déblayage de fin d'année. S'il est facile de critiquer, il faut aussi pouvoir se donner les moyens et ainsi valoriser le travail des employés communaux.*

*Le PS soutient le préavis et se réjouit de pouvoir apprécier les bénéfices de ces nouvelles mesures. Merci.*

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

*Bonsoir,*

*Il est du devoir de la Ville de Renens de maintenir ses rues propres. Nous effectuons ce devoir en adoptant de nouvelles mesures destinées à améliorer le travail des employés de la Ville chargés du nettoyage, notamment en mettant à leur disposition du matériel supplémentaire.*

*Bien qu'améliorer leur outillage et leur organisation soit un bon début, les mettre davantage à contribution n'est pas une solution certaine. Jusque-là, une équipe de 7 employés sont mis à contribution, 6 sont chargés du travail et le 7ème est présent en cas d'empêchement soudain d'un collègue. Il est proposé que cela change, en ce sens où ce 7ème employé sera chargé du nettoyage des parcs. Dès lors, en cas d'empêchement de l'un de leur collègue pour les vacances, maladies ou autres situations, les autres verront leur travail augmenté et ceci pourrait amener une surcharge.*

*De plus, l'augmentation du temps de travail, comme proposé dans le préavis, c'est-à-dire deux fois 3 heures de plus par week-end, pourrait avoir des conséquences sur leur vie professionnelle et privée. Nous demandons, dès lors, qu'une évaluation des conséquences de ces mesures soit effectuée afin de connaître leurs impacts après leur mise en œuvre.*

- **Mme Armelle Saunier, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Les Verts de Renens soutiennent ce préavis et vous invitent à en faire de même. Nous nous réjouissons enfin de voir des mesures concrètes se dessiner pour une amélioration de la propreté en ville et nous sommes impatients d'en voir les résultats très prochainement.*

*Nous saluons aussi les efforts et les mesures préconisées, toutefois nous n'aimerions pas, qu'à l'avenir, nous nous tournions vers une automatisation et une motorisation systématique sans que des alternatives moins mécaniques, qui créent moins de pollution sonore, soient envisagées, tout en garantissant un confort et une réduction de la pénibilité pour les employés communaux. Merci.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*J'aimerais revenir sur la proposition de Mme Verena Berseth. J'ai voté, à l'époque, la Police de proximité. On nous a fait plein d'éloges en disant que nous aurions beaucoup plus de policiers en vélo, à pied, etc... Dans les bars publics, etc... Dans mon quartier je les vois toujours, depuis des années, passer en voiture, aller et retour, fini-terminé. Je ne les ai jamais vus sortir de leur véhicule pour faire le tour du quartier pour voir s'il y avait des déchets.*

*Alors, commençons déjà à faire, s'il le faut, un peu de répression par des personnes qui sont autorisées à le faire. Je vois mal un balayeur s'adresser à des adolescents et leur mettre des amendes (c'est encore les parents qui vont payer). Je pense que la prévention est beaucoup plus efficace et je suis totalement contre le fait d'envoyer des balayeurs pour verbaliser.*

*D'autre part, nous en avons discuté avec certains d'entre eux et ils disent qu'il n'est pas question de le faire. Il nous a été dit que cela sera du bénévolat, mais c'est la même chose que dans les grands magasins, c'est du bénévolat que de travailler plus longtemps... mais de nos jours, il y a du chômage, le bénévolat passe donc par-dessus l'épaule. Et même dans notre Commune cela va se passer comme cela et les balayeurs ne vont pas oser refuser. Donc je pense que nous avons une Police qui est assermentée pour ce genre de chose. D'autre part, prenez les tl, les gens qui contrôlent vos billets ont tous reçu une formation (ils ne sont pas toujours élégants malgré cela!). De plus, moi j'ai horreur des gens qui tiennent le bâton et la carotte.*

*Il faut choisir: ils sont balayeurs, ils font un travail de proximité, de propreté et puis il y a les autres qui sont là pour amender s'il le faut. Et c'est pour cela que je suis contre le point N° 13.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Le PLR soutient le préavis dans son ensemble et refusera l'amendement et vous invite à en faire de même.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*A l'instar de ma collègue, l'UDC soutiendra le préavis dans sa forme initiale et refusera l'amendement. Nous pensons que la possibilité de donner des amendes est une "possibilité", c'est-à-dire une liberté supplémentaire donnée aux employés de la voirie qui s'en serviront ou non selon les circonstances.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité afin qu'elle se prononce sur l'amendement proposé.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Etant donné qu'un amendement est déposé, la Municipalité doit se déterminer et elle conserve la position énoncée dans les conclusions.*

*Concernant les remarques émises ce soir, quelques remarques: le balayeur "bon type", qui doit ramasser déchets, mégots, crachats et autres insanités qu'on jette devant lui, deviendra bien vite un "moins bon type". Ces personnes sont certes là pour l'entretien de la ville mais il mérite un minimum de respect.*

*S'agissant de la répression, le groupe de travail, comme cela ressort tant dans le rapport que dans le préavis, est une démarche entreprise avec plusieurs services, dont la Police, puisque l'idée d'application de cet article étant évidemment de travailler avec la Police de proximité. L'idée de cette mesure est de donner un signal fort.*

*A Singapour on dit que l'on peut manger par terre car c'est très propre et dans le monde entier, tout le monde sait que cracher un chewing-gum est répréhensible d'une amende de CHF 1000.-. Nous voulions appliquer la même logique pour que ça se sache. Passer uniquement par PolOuest impliquerait qu'il faille modifier le règlement. De plus, l'idée n'est pas que le balayeur sanctionne mais qu'il puisse dénoncer les contrevenants comme cela se fait déjà pour certains employés assermentés.*

*Par rapport au travail du week-end, malheureusement il y a de plus en plus de déprédation et de salissure durant les week-ends, et ce plus en été qu'en hiver. De cela découle le renforcement du service de piquet (qui existe déjà) avec des employés du service qui font le tour des parcs les samedis matin, le samedis après-midi et les dimanche matin entre 06h00 et 08h00. Il s'agit là d'un allongement du temps de travail qui est évidemment rémunéré à 150% et qui a été discuté avec le personnel.*

*Des bilans nous en faisons toujours. Le personnel est suivi régulièrement et essayons d'avoir un maximum de retour de leur part, donc à ce niveau-là il n'y a pas de souci. C'est vrai que la situation est assez inédite à Renens, lorsque l'on nous demande combien la Commune compte de balayeurs et que nous répondons qu'il y en a 6 (EPT 5), les gens sont assez étonnés que nous arrivions à tout faire. Cela est rendu possible grâce à une bonne organisation, un peu de mécanisation et un bon équilibre.*

*Voilà ce que je pouvais répondre aux diverses interventions. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Avant de mettre au vote la proposition de l'amendement, M. le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement: modification du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit:

"**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens **en se basant sur les mesures N° 1 à 12.**"

Le vote laissant présager un résultat serré, M. le Président prie les scrutateurs de bien vouloir compter les mains levées.

Le premier résultat annoncé est de 26 voix "pour", 26 voix "contre" et 8 abstentions. Toutefois, Mme Suzanne Sisto-Zoller pensant qu'elle ne pouvait voter, en tant que Présidente de la Commission, ne l'a pas fait. Nonobstant, elle aurait pu le faire et M. le Président s'enquiert de son vote. Le nouveau résultat est de "27 voix "pour", 26 voix "contre" et 8 abstentions.

Mme Elodie Golaz Grilli demande le vote nominal, toutefois, celui-ci ne peut avoir lieu, car il aurait dû être demandé à l'issue de la discussion, avant le vote à mains levées qui a eu lieu. Une contre épreuve est toutefois demandée. M. le Président l'accepte en tenant compte du fait qu'il y a eu une erreur de procédure, étant donné qu'une voie a été ajoutée après le vote, et soumet, une nouvelle fois, au vote l'amendement déposé en priant les scrutateurs de bien vouloir compter les voix.

- C'est à la majorité (28 voix "pour", 26 voix "contre" et 8 abstentions) que l'amendement est accepté.

M. Le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions **amendées**.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 91-2015 de la Municipalité du 30 novembre 2015,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**AUTORISE** la Municipalité à entreprendre les mesures pour l'amélioration de la propreté en Ville de Renens **en se basant sur les mesures N° 1 à 12.**

**ALLOUE**, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 201'260.- TTC pour l'achat d'un transporteur multiusage pour les espaces verts, d'un petit véhicule pour l'entretien des parcs et promenades et d'un aspirateur Glouton.

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif sous les comptes :*

- N° 3610.5060.350 "Transporteur multiusage pour espaces verts";
- N° 3610.5060.351 "Petit véhicule pour entretien des parcs et promenades";
- N° 3610.5060.352 "Aspirateur Glouton".

*Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 2006) sur la comptabilité des communes.*

*ACCEPTÉ les charges supplémentaires de CHF 86'810.- TTC au budget 2016 (CHF 44'000.- de coûts uniques + CHF 42'810.- de coûts annuels).*

*PREND ACTE que soient portées aux budgets 2017 et suivants les charges inhérentes au présent préavis.*

C'EST À LA MAJORITÉ (7 REFUS ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS **AMENDEES** DU PRÉAVIS N° 91-2015 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

#### **15. Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- Préavis N° 92-2016 – Réponse au postulat de M. Le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets"  
*Présidence: Les Verts*
- Préavis N° 93-2016 – Adoption du projet routier pour le réaménagement de la rue du Simplon et de l'avenue du Silo et demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de la chaussée de la rue du Simplon, la création d'un trottoir côté nord et l'ajout d'un collecteur  
*Présidence: PLR*

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 92-2016 sera présidé par M. Yolan Menoud du groupe Les Verts,
- Le préavis N° 93-2016 sera présidé par M. Vito Vita du groupe PLR.

## 16. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PSR**

- Développement de la motion du PSR intitulée "Commune en santé"

En préambule, M. Le Président informe que la recevabilité de cette motion a été étudiée et acceptée par le Bureau du Conseil dans sa séance du 02 février 2016.

*Le Label «Commune en santé» accessible aux communes vaudoises développé par Promotion Santé Valais et disponible depuis novembre 2015 dans le Canton de Vaud. Il permet aux communes d’inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur le territoire et de se faire conseiller par des professionnels pour agir davantage en faveur de la santé des habitants.*

*Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par la commune.*

*Le fait d’acquérir ce genre de label permet à la Ville d’améliorer son image, ses connaissances en promotion de la santé, de mettre sur pied d’un bilan des mesures existantes, identifie les besoins et consolide les contacts avec les organismes régionaux de prévention et promotion santé.*

*Les communes labellisées profitent également de bénéfices indirects que sont les nombreux avantages découlant de toute démarche de promotion de la santé, comme l’amélioration de la qualité de vie des citoyen-ne-s, l’intégration, la cohésion sociale et éventuellement le repeuplement des clubs de sport et des associations locales.*

*Les communes sont le plus souvent déjà actives en promotion de la santé, sans le savoir.*

*La labellisation leur permet de se rendre compte de leur implication dans la promotion de la santé, et de se faire accompagner pour agir davantage si besoin.*

*Je demande donc, au nom du parti socialiste, à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir ce label de « commune en santé », qui est, rappelons-le, gratuit, afin de promouvoir la santé des Renonais et ainsi montrer une image saine de notre chère commune.*

*Vous pourrez vous référer à ce qui se fait déjà sur le site [www.labelcommunesante.ch](http://www.labelcommunesante.ch).*

M. Le Président ouvre la discussion sur ce développement de motion.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Les Verts de Renens saluent la proposition de motion de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud pour une "Commune en santé" et souhaitent en apprendre plus sur ce label, sa mise en œuvre et la portée d'un tel label.*

*Par conséquent, nous demandons la création d'une Commission.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion et propose de voter la demande du groupe Les Verts à savoir, le renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, cette motion sera donc renvoyée à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>UDC:</u>	M. Dylan Montefusco
<u>PLR:</u>	Mme Sandra Martins Mme Elodie Golaz Grilli
<u>Les Verts:</u>	M. Selim Ibrahim
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Verena Berseth M. Silvio Torriani
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Conchita Neet-Sarqueda M. Didier Vienet

Pour rappel, selon l'art. 33, al. B, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Dylan Montefusco, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président lors de sa première séance.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**  
Interpellation relative au Chemin de Corbettes

*Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chères et chers Collègues,*

*La demande que je formule concerne un problème de sécurité routière. En tant qu'habitant du chemin de Corbettes, Renens Village, j'ai été sollicité à de nombreuses reprises par des habitants du quartier qui se plaignent de la mauvaise visibilité lorsqu'ils quittent le chemin de Corbettes pour s'engager en voiture dans l'Avenue du Temple. Pour ma part, je l'ai évidemment aussi souvent constaté.*

*Les voitures garées en amont dans la zone bleue cachent les véhicules qui descendent et on ne voit pas bien non plus à droite les voitures qui montent.*

*C'est pour ça que, comme le demandent les habitants du chemin de Corbettes, il conviendrait, et je m'adresse en particulier au responsable du dicastère du centre technique communal, direction "Bâtiment-Environnement", d'installer un miroir, ou même un double miroir, l'un tourné vers le haut et l'autre vers le bas, juste en face du stop du chemin de Corbettes.*

*Parce que comme c'est maintenant, je vous assure que c'est dangereux, chacun et chacune peut prendre sa voiture pour aller vérifier. La visibilité est vraiment mauvaise et c'est particulièrement dangereux quand on voit au dernier moment un scooter qui déboule.*



*Alors, et comme je sais que la sécurité routière et la sécurité en générale nous tiennent tous à cœur, je suis sûr que la Municipalité saura étudier la question et assez rapidement trouver les moyens de faire installer un poteau avec un double miroir en face du chemin de Corbettes.*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Merci à M. Ali Korkmaz pour son interpellation. C'est une artère que j'emprunte régulièrement, puisque j'habite dans les hauts de Renens. Il y a non seulement la sortie du Chemin de Corbettes, mais également un passage piéton juste devant qui permet aux enfants d'aller à l'école et c'est vrai que les voitures qui sont parkées sur la gauche ne permettent pas une bonne visibilité.*

*Nous avons régulièrement des bilatérales avec Mme Tinetta Maystre qui est en charge du dicastère "Urbanisme et Travaux" et je vous propose de prendre cette interpellation, de l'étudier afin de sécuriser cet endroit, soit par la suppression d'une place de parc, par la mise en place d'un miroir (ce que Police n'aime pas trop) ou un autre moyen.*

*Alors je vous propose de prendre cette interpellation et de vous répondre le plus rapidement possible.*

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Je vous remercie M. Olivier Golaz. Même si des places de parc sont supprimées, le danger sera toujours existant parce que les voitures descendent tellement vite depuis les hauts de Renens-Village ou montent depuis le bas, et le danger est toujours là. Alors les doubles miroirs sur une barre horizontale et fixés seraient vraiment, je pense, la solution.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Dépôt de postulat "Un tram, des BHNS, et après?"

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je vous annonce le titre du postulat que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil: "Un tram, des BHNS et après?".*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

- Dépôt de postulat "Pour améliorer la sonorisation de la Place du Marché"

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chèr-es Collègues,*

*J'annonce le dépôt du postulat suivant: "Pour améliorer la sonorisation de la Place du Marché".*

M. le Président remercie les postulantes de bien vouloir transmettre le texte du développement de leur postulat au plus tard le lundi 07 mars 2016 à midi, la séance du Bureau du Conseil ayant exceptionnellement lieu un lundi.

- **M. Yolán Menoud, Les Verts**

- Interpellation du groupe Les Verts relative au système "Trakyv"

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chèr-es Collègues,*

*Récemment, la ville d'Yverdon a pu mettre en place, avec l'aide d'une société basée à Yverdon, une puce permettant de localiser rapidement les vélos volés. Cette nouvelle puce est basée sur un système de microémetteur existant élaboré à la base par une société Renanaise, et déjà utilisée pour d'autres applications telles que les bennes de chantier, véhicules d'entreprises, les outils, etc...*

*Il s'agit dans les faits d'une puce placée et cachée directement dans le cadre du vélo, et qui, une fois activée, permet de localiser précisément le véhicule dérobé. La puce a une durée de vie d'une dizaine d'années et n'a donc pas besoin d'être remplacée ou rechargée durant ce laps de temps. En cas de vol, il suffit de déposer plainte auprès du poste de police et la puce est automatiquement activée. Dès lors, les véhicules de police équipés d'un appareil de détection seront automatiquement avertis lors d'un passage à proximité du véhicule recherché. Le système de localisation fonctionne dans toute la Suisse et repose sur un réseau solide.*

*La crainte de se faire voler son vélo parké dissuade certains de l'utiliser, au détriment des efforts entrepris par les collectivités pour le transfert modal. Ce système de détection paraît très intéressant pour parer à ce problème de vol et ainsi encourager la pratique de la mobilité douce.*

*Quelques commerçants de l'Ouest lausannois, principalement les magasins de vélos, commencent à proposer la vente et l'installation de cette puce aux particuliers pour un montant d'environ CHF 100.-.*

*Ainsi, les Conseillers communaux signataires de la présente interpellation posent les questions suivantes à la Municipalité:*

- *La Municipalité a-t-elle déjà contacté la société qui a élaboré ce concept, en vue d'une application à Renens?*
- *La Municipalité a-t-elle éventuellement déjà partagé avec la ville d'Yverdon pour s'inspirer de leur pratique?*
- *La PolOuest est-elle déjà équipée du système de recherche, ou en a-t-elle connaissance?*
- *La Municipalité a-t-elle la possibilité de proposer à la population le désirant, la pose de puces dans les vélos et les vélos électriques? Le fonds communal pour le développement durable pourrait par exemple subventionner ce système.*

*Merci pour votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Je remercie M. Yolan Menoud pour son intervention. Je vois que vous avez étudié le système et lu les communiqués de presse de la ville de Lausanne qui, tout comme Yverdon, est dans le trend. Comme vous avez étudié le système, vous savez également que la moitié de celui-ci est fabriqué par une entreprise sise aux Ateliers de la Ville de Renens, donc évidemment, nous le connaissons. Nous l'avons testé et installé sur des véhicules de la voirie, de même qu'un système de détection a déjà été installé à la piscine et nous essayons d'élargir son implantation.*

*Votre interpellation est pertinente et nous allons discuter avec Police, de même que nous allons regarder ce que nous pouvons mettre en œuvre pour la population et nous répondrons avec grand plaisir à cette interpellation.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### **17. Questions, propositions individuelles et divers**

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**  
Question relative au matériel de vote

*Mesdames, Messieurs,*

*Je trouve toujours dommage quand des gens qui se sont donné la peine d'aller voter voient leur vote annulé pour cause d'erreur, et à ce point de vue les scrutins du 20 mars me préoccupent.*

*En effet dans la situation normale, comme par exemple pour le 28 février, nous recevons une seule enveloppe avec le matériel pour tous les scrutins du jour et nous exprimons notre vote en réutilisant cette même enveloppe. C'est une situation rôdée, quoiqu'on trouve toujours des gens qui se trompent.*

*Mais pour le 20 mars, ça sera tout différent. Nous recevrons 2 enveloppes différentes, une pour l'élection communale et une pour la votation cantonale, chacune avec sa propre carte*

de vote. En plus, l'enveloppe de la votation cantonale nous arrivera quand on sera encore en campagne pour le 28 février. Bref! Tout est programmé pour que les gens se mélangent les pinceaux, perdent des enveloppes ou utilisent une carte de vote à la place d'une autre. D'où mes questions suivantes.

- Cette curieuse et inédite procédure est-elle conforme à la loi cantonale ?
- La Municipalité va-t-elle faire une campagne spécifique sur les erreurs à éviter dans ce cas (avec encore la complication que le problème des deux enveloppes ne concernera que les Suisses et que les autres se demanderont de quoi on parle) ?
- Est-ce qu'on se donnera des règles de procédure pour annuler le moins de votes possible (par exemple, j'imagine que si quelqu'un met dans une seule enveloppe de renvoi les 2 enveloppes colorées et les 2 cartes de vote, cela devrait jouer) ?
- Est-ce qu'on fera le relevé le plus précis possible des erreurs et est-ce qu'on le communiquera au canton pour prévenir le cas où il lui viendrait l'idée de répéter cette plaisanterie ?

Merci.

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je vous remercie M. Jean-Pierre Leyvraz, d'une part, de m'avoir transmis au préalable votre question ce qui me permet de mieux y répondre et d'autre part de l'avoir faite.

Je vous avoue que les secrétaires municipaux des villes et des communes étaient sidérés, voire même fâchés, lorsqu'ils ont été informés par le Canton de la date de la votation cantonale fixée au 20 mars 2016 sur la Réforme de l'Imposition des Entreprises III (RIE III) et du fait que l'enveloppe de vote arriverait avant la clôture des élections communales. Tous ceux qui sont sur le terrain lors des journées de dépouillement des votations et des élections constatent qu'il y a déjà beaucoup d'erreurs, que ce n'est pas simple, et là, nous aurons un système extrêmement compliqué.

Vous avez reçu maintenant des enveloppes jaunes pour la votation fédérale et les élections communales du 28 février 2016, les enveloppes pour la votation cantonale du 20 mars 2016 pour la RIE III, que vous allez recevoir, seront vertes et il y aura des enveloppes violettes pour l'éventuel 2<sup>ème</sup> tour de l'élection à la Municipalité. Donc, deux enveloppes arriveront en même temps, ce qui n'est absolument pas recommandé et que nous cherchons à tout prix à éviter. Je crois qu'il faut dire clairement qu'il y a là un agenda politique qui a été voulu par le Conseil d'Etat qui voulait faire voter rapidement le référendum sur la RIE III.

Alors pour répondre à votre première question, oui, cette curieuse et inédite procédure est conforme à la loi. Nous pouvons la déplorer, nous pouvons la regretter, nous pouvons penser que cela va être compliqué, mais elle est conforme à la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques) qui cadre le délai entre l'envoi des enveloppes de vote et la votation, mais pas les éventuels chevauchements de votation.

Votre deuxième question: "La Municipalité va-t-elle faire une campagne spécifique sur les erreurs à éviter dans ce cas?" Non, parce que ce n'est pas la Municipalité qui va le faire, mais le Canton qui a quand même entendu les réactions des communes, responsables des opérations de dépouillement. Un flyer explicatif, informant l'électeur de la manière de

*procéder, sera inséré dans le matériel de vote des électeurs qui ont le droit de vote au niveau cantonal.*

*Votre troisième question: "Est-ce qu'on se donnera des règles de procédure pour annuler le moins de votes possible?" Il y a effectivement des règles de procédure qui ont été émises. Par exemple, et votre exemple est juste, si dans l'enveloppe grise sont insérés deux cartes de vote et deux enveloppes, respectivement de couleurs jaune et verte, la carte de vote verte et l'enveloppe verte pour la votation cantonale seront "réservées" jusqu'au 20 mars 2016, jour du dépouillement de la votation cantonale. D'autre part, si une personne vote pour la votation cantonale, avec son enveloppe verte, mais sans joindre sa carte de vote verte, les communes devront tâcher d'informer l'électeur, par lettre ou téléphone, pour lui indiquer qu'il manque la carte de vote, mais nous voyons déjà que cela pose un certain nombre de questions.*

*Votre quatrième question: "Est-ce qu'on fera le relevé le plus précis possible des erreurs et est-ce qu'on le communiquera au canton pour prévenir le cas où il lui viendrait l'idée de répéter cette plaisanterie?" Évidemment. C'est vrai que les communes trouvent que cette manière de procéder est compliquée et que les nombres d'erreurs, de même que le nombre d'électeurs contactés seront communiqués au Canton.*

*Mais, en tout cas, cela permet d'expliquer que le plus simple est de séparer complètement le traitement des deux enveloppes. De laisser passer les élections communales et la votation fédérale avant de voter pour la votation cantonale du 20 mars 2016. A vous également de l'expliquer autour de vous, aux personnes qui viendront poser des questions.*

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

*Merci à la Municipalité de sa réponse.*

*Il m'est juste venu encore un point concernant les règles de procédure pour annuler le moins de votes. Si une personne dépose dans son enveloppe de transmission de la votation cantonale le bulletin vert concernant la votation cantonale et l'enveloppe jaune concernant le 28 février et que le tout est envoyé avant le 28 février, j'aimerais être sûr que l'on ne se dise pas que c'est l'enveloppe de transmission de la votation "verte" et que l'on attende le 20 mars pour l'ouvrir. J'aimerais être sûr qu'elle soit ouverte afin que les votes du 28 février ne soient pas perdus.*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Toutes les enveloppes de transmission grises qui arriveront avant le 28 février seront ouvertes. Et comme dit, s'il y a une carte de vote et une enveloppe pour la votation cantonale, celles-ci seront mises de côté.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Si j'ai bien compris la question, M. Jean-Pierre Leyvraz demandait que si dans l'enveloppe grise une fois ouverte on découvrait une enveloppe de transmission qui n'était pas de la couleur correspondant aux élections et à la votation du 28, est-ce que celle-ci serait quand même ouverte?*

### Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

*L'enveloppe verte cantonale pour le vote cantonal ne sera pas ouverte. S'il y a une enveloppe verte avec une carte de vote, le dépouillement se fera le 20 mars. Donc effectivement, les électeurs ne devront pas mettre à l'intérieur de cette enveloppe les bulletins relatifs à la votation et aux élections du 28 février 2016, c'est une erreur que nous découvrirons seulement après. Mais nous ne dépouillerons pas le scrutin du 20 mars en même que le scrutin fédéral et communal du 28 février. C'est pour cela que ce procédé est compliqué.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

- Question relative aux ruchers urbains à Renens

*Bonsoir,*

*Ma question s'adresse à M. Jean-Marc Dupuis. Est-ce que vous pouvez nous donner des nouvelles, ou plutôt des bonnes nouvelles, concernant les ruchers urbains de Renens et me rassurer, tout particulièrement, en me disant que cette année tout ira bien et que Renens pourra revoir ses abeilles et déguster leur miel?*

*J'annonce également mes intérêts, j'avais déposé à l'époque le postulat pour des ruchers urbains.*

### Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Bien sûr que nous aurons trois ruchers ce printemps. L'année dernière, nous avons eu une mauvaise année, la nourriture n'a même pas été suffisante pour les abeilles elles-mêmes puisque nous avons dû les nourrir. Mais j'espère que cette année, nous tournerons avec trois ruchers, nous nous sommes préparés à cela. Malheureusement, force est de constater qu'il faut bientôt construire des bunkers pour protéger les abeilles; il n'y a pas que dans les rues ou les cimetières que nous devons prendre des mesures, nous devons également en prendre aux alentours des ruchers, mais nous aurons des ruches et j'espère que nous pourrons aussi vous déposer un petit pot de miel sur vos tables à l'occasion.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Je ne demande pas un pot de miel, mais si vous pouviez de temps en temps me donner des nouvelles de ce qu'il advient des ruchers urbains ce serait super.*

### Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Oui, volontiers.*

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

Avant de clore la séance, M. Le Président souhaite bonne chance à toutes les candidates et tous les candidats qui se présentent aux élections du 28 février.

A l'attention des spectateurs et téléspectateurs, M. le Président a encore ces quelques mots:  
*"Nous avons une chance énorme dans ce pays de pouvoir voter; beaucoup dans le monde n'ont pas cette chance, Alors ne laissez pas passer la vôtre, décidez de votre avenir et allez tous voter le 28 février".*

Puis, M. Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens aura lieu **le jeudi 17 mars 2016 à 20h00**.

Clôture de la séance à 22h05

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet

Annexe N° 1

**CONVENTION DE COLLABORATION INTERCOMMUNALE POUR LA RÉVISION  
DES PLANS DIRECTEURS COMMUNAUX**

**PREAMBULE**

- a) En date du 25 juin 2015, les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont lancé un appel d'offres public, en procédure ouverte, portant sur l'élaboration de 8 plans directeurs communaux, regroupés sous l'appellation Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi), projet devant être mené jusqu'à l'entrée en vigueur dans chacune des huit Communes de son plan directeur (ch. 1.2., pièce 1 : Conditions administratives de l'appel d'offres, 25 juin 2015).
- b) Le Groupe décisionnel (GD) du PDi est le représentant des maîtres d'ouvrage (adjudicateurs) que sont les Municipalités des huit Communes. Il assume le portage politique et le pilotage du projet. Il examine les propositions élaborées et les valide avant leur transmission aux Municipalités. Il est constitué, pour les Communes, du Municipal en charge de l'urbanisme et, pour le Canton, d'un représentant du SDT. Les décisions se prennent par consensus. En cas de désaccord, les décisions sont soumises au Gropil du SDOL puis aux Municipalités (ch. 9.1, pièce 2 : Cahier des charges de l'appel d'offres, 25 juin 2015).
- c) Le Groupe de suivi technique (GT) constitue l'équipe de projet. Il est composé, pour les Communes, d'un représentant du service de l'urbanisme, pour le Canton d'un représentant du SDT. Il est chargé de la direction opérationnelle de l'étude en assurant la cohérence interdisciplinaire de la démarche. Il fait le relais avec les différents services techniques communaux et cantonaux et prépare les décisions du GD (ch. 9.3, pièce 2 : Cahier des charges de l'appel d'offres, 25 juin 2015).
- d) Le Bureau du SDOL est l'entité administrative responsable du projet de PDi et de l'animation de la démarche. Il organise le processus, convoque les ateliers et les séances, et gère administrativement le calendrier et les coûts du projet. Il est



l'interlocuteur privilégié du groupement des mandataires et de tous les groupes de suivi (GD, GT, etc.) avec lesquels il travaille en étroite collaboration (ch. 9.4, pièce 2 : Cahier des charges de l'appel d'offres, 25 juin 2015).

- e) La présente convention est un contrat de droit administratif, conforme à l'article 107b LC, laquelle doit en tout cas être portée à la connaissance du législatif de chaque Commune.

**Ceci précisé, parties conviennent ce qui suit :**

### **I. BUT**

- a) La présente convention a pour but de régler les relations entre les Communes, parties à la présente convention, tant lors de la phase d'appel d'offres public (Communes adjudicatrices) que lors de celle de l'exécution du contrat qui s'ensuivra (Communes maîtres d'ouvrage).
- b) Elle a plus particulièrement pour objet de désigner la Commune représentante et de définir les tâches qui lui sont déléguées lors de ces deux phases. Elle tend également à régler certaines questions financières notamment la définition de la clé de répartition financière du projet entre les Communes.

### **II. UNANIMITE**

Parties conviennent que, tant lors de la phase d'adjudication que dans celle de l'exécution du contrat, toutes les décisions sont prises à l'unanimité. En cas de rupture de l'unanimité par l'une ou l'autre des Communes, les parties se concerteront pour déterminer les conséquences de cette rupture sur l'existence du marché, la suite de la procédure en cours, l'exécution totale ou partielle du contrat notamment.

### **III. DESIGNATION DE LA COMMUNE REPRESENTANTE ADMINISTRATIVE**

Parties conviennent de désigner la Commune de Renens comme leur représentante directe (art. 32 CO) dans le cadre de la procédure d'appel d'offres public et pour celle relative à l'exécution du contrat. Elles conviennent de lui déléguer certaines tâches juridiques et administratives désignées plus spécifiquement ci-dessous (ci-après : tâches déléguées).

La Commune de Renens (délégataire) n'assume en revanche aucune des tâches propres liées à l'organisation du projet ni à son élaboration lesquelles sont de la responsabilité du Groupe décisionnel (GD) délégué par les Municipalités.

#### **IV. TACHES DELEGUEES**

##### **A. Phase d'adjudication du marché du PDi à un groupe de mandataires**

Dans le cadre de l'appel d'offres public, les huit Communes précitées sont le pouvoir adjudicateur. Elles décident toutefois de confier à la Commune de Renens le soin de les représenter et d'assurer l'interface avec les soumissionnaires avec en appui le bureau du SDOL comme organisateur de la procédure (ch. 2.2. et 2.3., pièce 1 : Conditions administratives). Ce faisant, la Commune de Renens est habilitée à signer la décision d'adjudication, respectivement les décisions d'éviction, au nom et pour le compte des huit communes, à charge pour elle de bien l'indiquer dans ses communications adressées aux candidats soumissionnaires. Cela étant, le Groupe décisionnel (GD), composé de représentants des différents partenaires du projet, est seul habilité à proposer à qui le marché sera attribué par les huit adjudicateurs ; l'adjudication définitive étant décidée et ratifiée par les huit Municipalités (ch. 4.14., pièce 1 : Conditions administratives).

Ceci rappelé, les tâches déléguées à la Commune de Renens sont, pour cette première phase, les suivantes :

- a) Procéder à la notification de toutes décisions rendues dans le cadre de la procédure d'appel d'offres public (décision d'adjudication / d'éviction ; décision d'interruption de la procédure ; décision de révocation ; décision d'exclusion de la procédure, etc.),

après concertation et proposition de décision du GD et ratification à l'unanimité des Communes adjudicatrices.

- b) Assurer la représentation en justice des Communes adjudicatrices en cas de recours (cantonal et fédéral) par un ou plusieurs soumissionnaires évincés contre une décision rendue dans le cadre de la procédure d'appel d'offres public.
- c) Signer, en qualité de commune délégataire, et au nom et pour le compte des huit Communes, le contrat avec le groupement adjudicataire.

#### **B. Phase d'exécution du contrat avec le groupe de mandataires adjudicataires / mandataires**

Pour la phase d'exécution du contrat, les parties entendent souligner l'importance d'une saine et efficace coordination partant d'une cohérence dans l'activité, l'intervention et plus généralement le rôle de chacun des groupes de suivi et décisionnels.

Il est ici plus particulièrement rappelé que le GD représente les maîtres d'ouvrage que sont les Municipalités des huit Communes. Il assume notamment le pilotage du projet. Il examine les propositions élaborées et les valide avant leur transmission aux Municipalités (ch. 9.1., pièce 2 : Cahier des charges). Le Groupe de suivi technique (GT) constitue, quant à lui l'équipe du projet en charge de la direction opérationnelle. Il assure un rôle de relais entre divers services communaux et cantonaux et prépare les décisions du GD (ch. 9.3, pièce 2 : Cahier des charges).

Cela étant, parties sont conscientes qu'il importe d'éviter tout chevauchement entre les activités menées et les décisions prises par les divers groupes et celles de la Commune de Renens.

Pour cette seconde phase, les tâches déléguées à la Commune de Renens sont les suivantes :

- a) Régler amiablement toutes difficultés ou tous litiges découlant de l'interprétation et plus généralement de l'exécution du contrat conclu avec le groupe des mandataires.

b) Assurer la représentation des Communes maîtres d'ouvrage lors d'une procédure de médiation ou de justice (administrative et civile notamment).

c) Assurer la gestion financière du projet, soit :

- le contrôle, la comptabilisation et le paiement des factures transmises par le Bureau du SDOL, entité administrative responsable du projet du PDi;
- solliciter le versement des participations financières auprès des communes partenaires selon le plan de paiement prédéfini. Il ne sera donc pas facturé d'intérêt intercalaire entre les communes;
- Etablir à l'attention des communes partenaires, à chaque fois que cela se révèle nécessaire, un décompte des opérations financières effectuées en collaboration avec le Bureau du SDOL. Les pièces justificatives peuvent être consultées sur demande auprès de la Direction des finances de la Commune de Renens;
- Etablir le décompte final en collaboration avec le Bureau du SDOL.

#### **V. MODIFICATION DES TACHES DELEGUEES**

Toute modification des tâches déléguées à la Commune de Renens (art. IV ci-dessus) doit faire l'objet d'un avenant ratifié par chacune des Communes parties à la convention.

#### **VI. PRESTATION COMPLEMENTAIRE**

Toute prestation complémentaire, qui sortirait du cadre du projet à proprement parler, requise soit par les parties en commun soit par l'une des parties individuellement, feront l'objet d'une décision, d'un avenant au contrat s'il s'agit d'une prestation commune complémentaire ou d'un nouveau contrat s'il s'agit d'une prestation individuelle complémentaire.

#### **VII. MODIFICATION(S) STRUCTURELLE(S)**

Tant en phase d'appel d'offres public qu'en phase d'exécution du contrat, le retrait d'une Commune, en tant que membre du pouvoir adjudicateur et/ou du maître

d'ouvrage, n'altère pas la validité de cette convention qui continue de déployer ses effets avec les Communes restantes. Ces dernières sont donc habilitées à continuer la réalisation du PDI, sous réserve d'une modification caractérisée remettant en cause l'existence même du marché.

En cas de retrait d'une Commune, les parties se concerteront pour notamment déterminer les conséquences de ce retrait sur l'existence du marché, la suite de la procédure en cours, l'exécution totale ou partielle du contrat.

### **VIII. REPARTITION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES**

Tant pour la phase d'appel d'offres public que pour celle de l'exécution du contrat, la clé de répartition financière entre les Communes est la suivante :

- Bussigny :	12.4%
- Chavannes-près-Renens :	10.9%
- Crissier :	11.2%
- Ecublens :	18.5%
- Prilly :	10%
- Renens :	30.8%
- St-Sulpice :	5.2%
- Villars-Ste Croix :	1%

Parties précisent qu'il s'agit d'une clé de répartition qui a été convenue selon le nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre 2014. La participation de la Commune de Prilly a été plafonnée à 10% des coûts pour tenir compte de la révision partielle en cours de son Plan directeur communal.

Parties conviennent qu'en tout état de cause elles restent toutes responsables de l'ensemble du financement du projet.

Tout éventuel dépassement par rapport au crédit d'investissement alloué fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit d'investissement auprès des législatifs communaux selon leurs procédures respectives et selon la clé de répartition validée

Le projet du PDi bénéficiera d'une participation cantonale. Celle-ci sera répartie sur la base de la clé de répartition définie ci-dessus.

#### **IX. DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue jusqu'à l'entrée en vigueur, dans chacune des communes parties, de son plan directeur.

Si, avant le terme précité, l'une des parties décidait de se retirer du projet, elle s'engage à admettre le fait qu'elle ne sera pas libérée de ses obligations financières ; toutes les Communes, parties à cette convention, restant liées par le financement.

#### **X. LITIGES**

Pour tous litiges portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, le Groupe décisionnel puis le Groupe de pilotage du SDOL seront saisis pour un règlement amiable.

A défaut de règlement amiable devant le Groupe décisionnel et le Groupe de pilotage du SDOL, le litige sera tranché par un tribunal arbitral, l'article 111 LC étant au surplus applicable.

#### **XI. ENTREE EN VIGUEUR**

Sous réserve du refus par l'un des législatifs communaux d'avaliser la démarche et d'allouer les crédits nécessaires, la présente convention entre en vigueur sitôt qu'elle aura été signée par l'ensemble des communes parties.

Ainsi fait en .....exemplaires,

Renens, le..... ..

Pour .....	Pour .....	Pour .....
Pour .....	Pour .....	Pour .....
Pour .....	Pour .....	

## Plan directeur intercommunal (PDi) 8 visions concertées pour l'Ouest lausannois

### Séance des Commissions des Conseils / Compte-rendu

**Jeudi 21 janvier 2016, de 19h à 20h20**

**Buvette de la Salle de spectacles, rue de Lausanne 37 à Renens**

Dans le cadre des demandes de crédit pour la révision des huit Plans directeurs communaux dans une démarche conjointe de Plan directeur intercommunal (PDi), les commissions des Conseils communaux et général de l'Ouest lausannois se sont retrouvées conjointement le 21 janvier 2016.

#### 1. Accueil, but et déroulement de la séance (*voir présentation annexée*)

Mme Tinetta Maystre, Municipale de l'urbanisme de Renens, Vice-présidente du Groupe décisionnel du PDi, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants regroupant les membres des Commissions des Conseils communaux et général ainsi que les membres des Groupes décisionnel et technique du PDi.

#### 2. Présentation du texte commun du préavis (*voir présentation annexée*)

M. Jean-Daniel Luthi, Municipal de l'urbanisme de Bussigny, Vice-président du Groupe décisionnel, présente le texte commun du préavis.

Il précise qu'à l'exception des chapitres avec un astérisque, les textes sont identiques d'une Commune à l'autre. Les chapitres sur les objectifs communaux et sur les incidences financières sont spécifiques à chaque Commune.

M. Lüthi indique que la démarche de Plan directeur intercommunal constitue en fait la révision en commun des huit Plans directeurs communaux. Ces révisions précèdent celles des Plans généraux d'affectations qui doivent également être révisés dans 5 Communes de l'Ouest lausannois et ceci à l'horizon 2018. D'importantes économies d'échelle sont attendues d'une démarche conjointe.

La Commune de Villars-Ste-Croix est un cas spécifique puisque, en raison de sa population actuelle de moins de mille habitants, elle n'aurait pas besoin d'établir un PDCom. Cependant la perspective d'un dépassement de ce seuil d'ici quelques années et la volonté de participer à la dynamique régionale ont incité la Municipalité à aller de l'avant avec les autres communes.

M. Lüthi précise que toutes les études effectuées à ce jour par les Communes ou dans le cadre du SDOL seront valorisées dans cette démarche. On ne part pas de zéro. Les Communes restent par ailleurs maître de leur développement. Il n'y a pas d'ingérence des autres Communes ou du SDOL dans leurs options de développement.

Les nouveaux Plans directeurs communaux seront constitués d'un tronc commun et des cahiers communaux. La démarche n'a de sens que si le tronc commun traite d'un maximum d'éléments. Ce tronc commun devra aller le plus loin possible, tout en restant concis. Les cahiers communaux traiteront des spécificités communales.

Le but de cette étape est de lancer la démarche en validant le préavis. Si une commune refuse, cela bloquera le processus et nécessitera de nouvelles discussions entre les Communes restantes.

Il est important de rappeler qu'un Plan directeur est un plan d'intention à l'attention des Municipalités et des services techniques communaux pour les 15 prochaines années. Pour l'avenir de l'Ouest lausannois, il faut montrer que le district est uni et fort, et que le développement de l'identité de l'Ouest se fait en étroite collaboration entre les Communes.



### 3. Message du Canton (*voir présentation annexée*)

M. Yves Noirjean, chef de la division Aménagement communal au sein du Service du développement territorial (SDT), membre du Groupe décisionnel, commence sa présentation en précisant qu'un PDCOM est nécessaire afin de pouvoir modifier un PGA et que la majorité des Communes de l'Ouest lausannois doivent modifier leur PGA respectif.

Pour le canton, le PDi est un outil important et novateur. Le territoire concerné est adéquat pour une telle démarche et celle-ci permet de faire des économies d'échelles tout en respectant les spécificités de chaque Commune grâce aux cahiers communaux.

Le PDi de l'Ouest lausannois pourrait devenir un exemple pour d'autres groupements de Communes dans le canton. La participation de l'Etat et des Communes dans cette démarche est selon lui du "win-win".

### 4. Message politique

Par M. Michel Tendon, Syndic de Crissier, Président du Groupe décisionnel.

Il résume cette démarche en quatre mots :

- > *Exemplarité* : Développer ce PDi, c'est accepter de travailler tous ensemble sans camper sur ses frontières communales et surtout travailler de manière transversale.
- > *Economies* : Les économies possibles pour chaque Commune sont importantes. Par exemple Crissier a fait une évaluation des coûts potentiels si la commune faisait son PDCOM toute seule. Ce coût serait entre 1,5 et 2 fois plus élevé qu'en participant à la démarche de PDi.
- > *Démarche démocratique* : Les diverses séances organisées avec les Conseillers communaux au sein du Groupe de concertation politique, avec les Municipaux, avec les techniciens, avec les parrains, avec la population et celle de ce soir le prouvent bien, c'est une démarche qui réunit beaucoup de gens et qui prend en compte et respecte l'avis de chacun.
- > *Image de l'Ouest lausannois* : M. Tendon indique qu'il est convaincu que la population est acquise à l'idée d'une coopération intercommunale. La démarche proposée va dans ce sens. Huit communes se mettent ensemble pour partager leurs préoccupations de développement à l'horizon 2030. C'est une très bonne chose pour l'image de l'Ouest.

M. Tendon encourage les commissaires à accepter ce préavis, bien que chacun soit libre de proposer des amendements. Toutefois, il recommande de ne pas toucher aux conclusions stratégiques car s'il y a des demandes de modifications à ce stade, c'est toute la démarche qui doit être reprise dans chacune des huit Communes.

### 5. Discussion

#### **M. Alexandre Rydlo, Chavannes-près-Renens**

Quel est le rôle et l'implication actuelle du SDOL ? Et dans le futur ?

Réponse

M. Tendon : Le bureau du SDOL assure un accompagnement technique, administratif et organisationnel pour aider à faire avancer les projets. Les projets sont décidés par les Communes et non pas par le SDOL, puisque les Communes sont représentées dans tous les groupes de travail et que les décisions se prennent in fine dans les Municipalités.

Concernant l'avenir du SDOL, les Municipalités ont aujourd'hui sur la table un projet de révision de la convention de collaboration du SDOL.

#### **M. Nicolas Morel, Ecublens**

L'organigramme de la démarche est relativement complexe, avec trois cases principales et une distinction entre le Groupe technique et le bureau du SDOL. Ne serait-ce pas plus pertinent ou intéressant de regrouper le SDOL dans le GT?

Réponse

M. Tendon : Le bureau du SDOL, en tant que chef de projet de la démarche, préside le Groupe technique. Sa tâche est de réunir les techniciens et de s'occuper de toute la partie organisationnelle.

**M. Michele Mossi, Ecublens**

Question N° 1.

Salue la présentation de ce soir ainsi que cette démarche et son aspect démocratique. Mais quel est l'avenir de cet aspect démocratique justement. Qu'en sera-t-il lorsqu'il s'agira d'adopter le tronc commun ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Les communes auront-elles la possibilité d'amender le tronc commun par exemple ?

Réponse

M. Luthi : Le tronc commun sera élaboré par les mandataires et par les techniciens communaux dans le but justement d'obtenir un document qui convienne à tout le monde. Le tronc commun correspond aux éléments qui lient les Communes entre elles et donc sur lesquels tout le monde doit être d'accord. S'il y a des spécificités communales, elles seront versées dans les cahiers communaux.

M. Tendon : Il est important de souligner que les propositions des mandataires se feront en plusieurs étapes et après discussion à tous les niveaux (technique, politique, Municipalités et enfin Conseils communaux/généraux)

Question N° 2

Est-ce que le Conseil Communal aura le droit d'amender le cahier spécifique de sa commune ?

Réponse:

M. Tendon : Chaque Conseil communal sera appelé à adopter son plan directeur, soit le tronc commun et le cahier communal.

Mme Maystre : Ce qu'on initie ce soir, c'est une démarche conjointe. Ensuite, il est clair que l'on poursuivra, avec les Conseillers communaux, le Groupe de concertation politique afin de réfléchir ensemble à la forme à donner aux Plans directeurs communaux et en particulier au tronc commun. Mais aujourd'hui il faut d'abord commencer par valider la démarche, qui permettra ensuite de se lancer dedans tous ensemble

**M. Claude Penseyres, Crissier**

Est-ce que la problématique de la LAT sera traitée à ce niveau ?

Réponse :

M. Tendon : Le PDi n'a rien à voir avec la LAT, ce sont des problématiques différentes. Le PDi devra cependant être conforme aux planifications supérieures et aux lois.

**M. Pascal Lang, Chavannes-près-Renens**

Est-ce que le tronc commun sera modifiable ? Ou accepte-t-on aujourd'hui quelque chose qui sera intouchable par la suite ?

Réponses :

Mme Huguenin, Syndique de Renens et Présidente du Groupe de pilotage du SDOL : Les préavis ont pour but de lancer une démarche. Ce serait ennuyeux si aujourd'hui des amendements devaient toucher à la clé de répartition financière car il faudrait recommencer toutes les discussions entre les Communes. Dans trois ans, le tronc commun, dont on ne connaît pas encore l'ampleur ni la forme, sera débattu au sein des Municipalités puis des Conseils, et c'est à ce moment-là qu'il faudra se poser la question de son statut.

Il est important de rappeler que le SDOL est certes un bureau avec des gens qui y travaillent mais c'est aussi un "Schéma Directeur", un document-papier. Ce document a été accepté par les Municipalités mais n'est jamais passé devant les Conseils communaux et actuellement c'est lui qui est en vigueur. C'est aussi en cela que cette démarche est innovante et démocratique. Une fois le PDi défini, le "Schéma directeur de l'Ouest lausannois", en tant que document directeur de la planification, n'existera plus. Il sera remplacé par un document avec une plus grande assise démocratique, puisque adopté par les Conseils.

Mme Maystre: Le but est d'arriver à un tronc commun le plus solide possible et en accord avec tous pour, au final, avoir huit PDCOM mais qui coïncident les uns avec les autres.

M. Luthi : Il est vrai que certaines thématiques ne vont pas toucher toutes les communes mais à ce stade il est important de regarder au-delà des limites territoriales.

**M. David Boulaz, Prilly**

Est-ce que le Plan directeur cantonal (PDCn) s'applique aussi au PDi, vu qu'il est lui-même en révision ?

Réponse

M. Noirjean : La 4<sup>ème</sup> adaptation du PDCn a été mise en consultation publique le 18 janvier 2016. A partir de cette date, les nouvelles planifications doivent lui être conformes.

**M. Germain Schaffner, Ecublens**

Au final, peut-on dire que le succès de la démarche dépend de la taille du tronc commun ?

Réponse

M. Tendon : Effectivement.

**M. Laurent Mouvet, St-Sulpice**

Remercie Mme Huguenin pour avoir clairement expliqué le processus et salue la démarche de travailler ensemble sur une vision du développement. Dans cette phase-ci, il n'y a aucun engagement pour le résultat, il y a lieu de se mettre d'accord sur une démarche et sur un crédit d'étude.

Réponse

M. Tendon : Exactement, c'est une démarche démocratique et actuellement on ne peut pas être d'accord sur le résultat, car on ne l'a pas.

**M. Jean-Michel Piguët, Prilly**

Question 1

Dans l'organisation du projet, il est écrit, ou du moins on le comprend comme ça, que c'est le Groupe de pilotage du SDOL (Gropil) qui valide les différentes étapes de la démarche. Est-ce vrai ? Quel est alors le rôle du Groupe décisionnel (GD) ?

Réponse

M. Luthi : Les techniciens communaux travaillent ensemble avec les mandataires. Ensuite il y a une décision prise par le GD qui est elle-même confirmée par les Municipalités.

Question 2

Qui fait quoi entre le GD et le Gropil ?

Réponses

Mme Maystre : Le GD a un rôle d'accompagnement politique à la démarche et le Gropil a un rôle charnière entre les Communes et le SDOL. Il permet aussi d'informer et d'intégrer les services cantonaux aux discussions. Mais c'est évidemment les Communes qui sont maîtres de leurs décisions.

Mme Huguenin : Le SDOL fonctionne par consensus. Le Gropil et le Groupe décisionnel cherchent à mettre d'accord l'ensemble des partenaires à différents niveaux. Une fois que les parties se sont accordées sur une décision, celle-ci est soumise aux Municipalités. Les décisions formelles sont prises par les Municipalités. Le passage devant le Gropil associe déjà les Municipalité en tant que telles, par leur syndic, à la démarche et améliore le "portage politique".

**M. Alain Blanchoud, Ecublens**

Est sûr du bien-fondé de cette démarche mais aimerait connaître le nom du mandataire à qui sera accordé près d'un million de francs ?

Réponse

MM. Luthi et Biéler (SDOL) : Le choix du mandataire a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres public. L'équipe qui a décroché le mandat, sous réserve de l'approbation des crédits par les Conseils, est le Groupement "PlanOuest" piloté par M. Philippe Gmür, ancien responsable du SDT (P. Gmür Conseil et Développement Sàrl à Lausanne) avec Team Plus à Lausanne (urbanisme et mobilité), Ecoscan à Lausanne (environnement), L'Atelier du Paysage à Lausanne (paysage) et Navitas Consilium à Martigny (énergie).

***M. Alexandre Rydlo, Chavannes-près-Renens***

Souhaite obtenir des informations sur le Groupe de concertation politique, par exemple, à quelle fréquence devra-t-il siéger ? Et quel est le lien avec le groupe de concertation de la société civile ?

Réponse

M. Lüthi : A ce stade, il n'y a pas encore de liste définitive concernant les membres du Groupe de concertation de la société civile. Des associations et des groupements d'intérêt en feront partie. Quant à la fréquence de réunion des groupes de concertation, ce sera probablement de 1 à 2 fois par années selon l'avancement du projet.

La parole n'étant plus demandée, M. Tendon clôt la séance plénière à 20h20 et invite les Commissions à rejoindre les différentes salles pour leurs travaux et délibérations.